DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Radical 2006

ART 1er - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ART. 2 - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. 3 - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. 4 - La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 5 - La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. 6 - La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont le droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

ART. 7 - Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, qui expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis, mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

ART. 8 - La loi ne doit établir que les peines strictement et évidemment nécessaires et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une toi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

ART. 9 - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

ART. 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. 12 - La garantie des Droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ART. 13 - Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ART. 14 - Chaque citoyen a le droit, par lui-même ou par ses représentants, de constater la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ART. 15 - La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. 16 - Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

ART. 17 - La propriété étant inviolable et sacrée, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constituée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable Indemnité.

(26 août 1789)

Le Contrôleur (Alain)

"Tout semble être contre moi, les deux chambres, le pouvoir civil, le pouvoir militaire, les journaux à grand tirage, l'opinion publique qu'ils ont empoisonnée. Et je n'ai pour moi que l'idée, un idéal de vérité et de justice. Et je suis bien tranquille, je vaincrai ".
Emile Zola

e suffrage universel ne définit point la Démocratie. Quand le pape, infaillible et irresponsable, serait élu au suffrage universel, l'Eglise ne serait pas démocratique par cela seul. Un tyran peut être élu au suffrage universel et n'être pas moins tyran pour cela. Ce qui importe, ce n'est pas l'origine des pouvoirs, c'est le contrôle continu et efficace que les gouvernés exercent sur les gouvernants.

Ces remarques m'ont conduit à penser que la Démocratie n'existe point par elle-même. Et je crois bien que dans toute constitution il y a de la monarchie, de l'oligarchie, de la démocratie, mais plus ou moins équilibrées.

L'exécutif est monarchique nécessairement. Il faut toujours, dans l'action, qu'un homme dirige ; car l'action ne peut se régler d'avance ; l'action, c'est comme une bataille ; chaque détour du chemin veut une décision.

Le législatif, qui comprend sans doute l'administration, est oligarchique nécessairement ; car, pour régler quelque organisation, il faut des savants, juristes ou ingénieurs qui travaillent par petits groupes dans leur spécialité. Plus la société sera compliquée, et plus cette nécessité se fera sentir. Par exemple, pour contrôler les assurances et les mutualités, il faut savoir ; pour établir des impôts équitables, il faut savoir ; pour légiférer sur les contagions, il faut savoir.

Où est donc la Démocratie, sinon dans ce troisième pouvoir que la Science Politique n'a point défini, et que j'appelle le Contrôleur ?

Ce n'est autre chose que le pouvoir continuellement efficace, de déposer les Rois et les Spécialistes à la minute, s'ils ne conduisent pas les affaires selon l'intérêt du plus grand nombre. Ce pouvoir s'est longtemps exercé par révolutions et barricades. Aujourd'hui, c'est par l'interpellation qu'il s'exerce. La Démocratie serait, à ce compte, un effort perpétuel des gouvernés contre les abus du pouvoir. Et, comme il y a, dans un individu sain, nutritions, élimination, reproduction, dans un juste équilibre, ainsi il y aurait dans une société saine :

Monarchie, Oligarchie, Démocratie, dans un juste équilibre.

Un peu d'histoire pour éclairer le présent



e Mouvement des Radicaux de Gauche est à la fois le plus ancien parti politique français et un des plus jeunes. Fondé en 1973, il se rattache, par ses origines, son esprit et son nom, à une tradition qui remonte au milieu du XIX° siècle. Le radicalisme et les radicaux jouent en effet un rôle essentiel dans la vie politique française depuis près d'un siècle et demi.

Les radicaux contre la Monarchie de juillet et le Second Empire

Sous la Restauration et sous la Monarchie de juillet, des hommes comme Garnier-Pagès, Arago, Ledru-Rollin, sont les premiers en France à se proclamer "radicaux ", parce qu'ils sont partisans de réformes en profondeur. Ils sont fiers d'être les "fils " de la Révolution française dont ils affirment leur volonté de tirer " toutes les conséquences ". Ce sont eux qui animent la gauche et même l'extrême gauche du " parti républicain ". A la fin du Second Empire, une nouvelle génération, mieux adaptée à la société industrielle naissante, prend la relève : Jules Simon, Jules Ferry, Jules Grévy et surtout Gambetta. Le programme que Gambetta soumet en 1869 à Paris aux électeurs de Belleville résume l'essentiel des réformes proposées à cette époque par les radicaux de gauche. Beaucoup sont encore d'actualité.

Les radicaux, défenseurs et fondateurs de la IIIe République

Sous la IIIe République, les radicaux, unis sous la direction de Gambetta contre l'ordre moral et le régime autoritaire de Mac-Mahon, se divisent après 1880, lorsque la République appartient enfin aux républicains. C'est Clemenceau qui prend la tête de la tendance de gauche, cependant Jules Ferry et Gambetta se tournent vers le centre et vers "l'opportunisme ". Jusqu'en 1902, les radicaux, qui n'hésitent jamais à s'associer aux gouvernements de "défense républicaine " contre le boulangisme et la montée du nationalisme, après le scandale de Panama, et plus tard contre l'agitation d'extrême droite provoquée par l'affaire Dreyfus, sont bien plus souvent dans l'opposition qu'au pouvoir. Pourtant, c'est l'esprit du radicalisme qui inspire les grandes lois de cette période où la démocratie politique s'organise et se structure : loi de 1881 sur la liberté d'expression, loi de 1884 sur les conseils municipaux et sur les syndicats, lois sur l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire, révision de la Constitution de 1875, loi sur les associations, etc.

Création du Parti radical-socialiste

En 1901, sous l'impulsion de Léon Bourgeois notamment, personnalité respectable et respectée, homme politique courageux qui, cinq années auparavant, alors qu'il était Président du Conseil, avait proposé au Parlement, sans succès d'ailleurs, le vote d'un "impôt progressif sur le revenu", les radicaux décident de fédérer leurs diverses tendances et de s'organiser pour gagner les élections législatives de 1902 qui doivent être décisives dans une France où s'opposent "bloc des gauches "et "bloc des droites ". le Parti "républicain, radical et radical-socialiste est créé. Il tiendra pendant quarante ans le premier rôle dans la vie politique française.

Les trois grands chefs du radicalisme avant la première guerre mondiale : Combes, Clemenceau, Caillaux.

Dans la "France radicale "d'avant la guerre de 1914, trois noms jalonnent l'action politique. Combes d'abord, le "petit père "Combes, modeste et énergique, anticlérical mais spiritualiste fervent, symbole de la lutte pour la liberté de penser. Gouvernant, après la victoire de la gauche en 1902, en s'appuyant sur une majorité regroupant les progressistes dissidents, les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes de Jaurès, il liquide la question des congrégations. Un peu plus tard, en 1905, alors qu'il n'est plus au pouvoir et que les socialistes ont rompu le bloc des gauches, c'est son esprit qui inspire la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qui donne une assise juridique à la laïcité de l'Etat.

La deuxième grande figure du Parti radical-socialiste durant cette période est le vieux lutteur Georges Clemenceau. Après le succès des radicaux aux élections de 1906, il devient

Les grandes dates

1848

Sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, Garnier-Pagès, Arago et Ledru-Rollin sont les premiers en France à se proclamer " Radicaux ".

1860

Discours de Belleville où Léon Gambetta présente le premier programme de démocratie politique et sociale

1877

Léon Gambetta, prenant la tête des adversaires de la droite monarchiste fait triompher la coalition républicaine aux élections (ce qui conduira, plus tard, Mac Mahon à se démettre de la présidence de la République).

1881 - 1884 - 1901

Vote des grandes lois, d'inspiration radicale, qui donnent à la III* République ses structures démocratiques (loi sur l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire, loi sur la liberté d'expression, loi sur les conseils municipaux, etc.).

1901

Fondation, à Paris, du Parti républicain, radical et radical-socialis te.

1905

Loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont Emile Combes a été l'inspirateur

1906

Georges Clemenceau devient Président du Conseil.

1911

Joseph Caillaux, inspirateur d'une fiscalité démocratique devient Président du Conseil et donne au parti un visage plus moderne.

1924

Victoire du Cartel des gauches (Parti radical-SFIO) aux élections législatives.

1934

Les radicaux dénoncent l'action des " organisations séditieuses et de tous les factieux "

1935

Jean Zay, Pierre Mendès-France, Jacques Kayser sont les "Jeunes Turcs " Ils bousculent les majoritaires du parti pour le maintenir à gauche.

1936

Victoire du Front populaire avec le parti radical.

1938

Edouard Daladier devient Président du Conseil

1942

Jean Moulin, devient président du Conseil National de la Résistance.

1947

Edouard Herriot est président d'Assemblée Nationale jusqu'é 1954

Président du Conseil. Il gouverne avec fermeté, à la fois contre la droite et contre les socialistes, dans les remous d'une agitation sociale grandissante. Mais le parti radical, une fois acquise la victoire de la laïcité, se divise. Clemenceau en démissionne en 1909. Aux élections de 1910, les radicaux perdent des voix et des sièges. Alors apparaît Joseph Caillaux, grand bourgeois, fils d'un ministre de Mac-Mahon, mais esprit généreux et passionné de paix. Président du Conseil en 1911, il concentre ses efforts sur l'impôt sur le revenu qui sera voté quelques années plus tard, sur une politique de détente et de négociation, avec l'Allemagne et sur le refus de prolongation à trois ans de la durée du service militaire. Inspecteur des finances nourri de chiffres, il donne au parti, lorsqu'il en a été élu président en 1913, un visage plus moderne et un peu technocratique.

Les radicaux au pouvoir après la première guerre mondiale : Herriot

Après la guerre, où il tint efficacement sa place dans "l'union sacrée ", le vent qui souffle vers la droite et le nationalisme ne favorisent pas d'abord le Parti radicalsocialiste. Mais, relevé très vite de son échec provisoire aux élections de 1919, il occupera entre les deux guerres le devant de la scène politique de manière presque ininterrompue. Dès 1923, Edouard Herriot sera l'artisan de ce réveil et demeurera la figure dominante du parti jusqu'en 1940 et même bien au-delà. L'autre Edouard - Daladier- jouera à ses cotés et parfois contre lui un rôle moins prestigieux, mais souvent décisif.

Durant cette période, le Parti radical-socialiste a été presque toujours associé au pouvoir. S'alliant tantôt à droite, tantôt sur la gauche, il a pu donner l'impression qu'il pratiquait volontairement, pour s'y maintenir, une politique de bascule. C'est que, situé à la charnière de toutes les majorités possibles, comptant plus du quart des députés, dominant beaucoup de grandes villes et de nombreux conseils généraux, son concours était nécessaire pour préserver, au travers de toutes les vicissitudes de la politique, une certaine stabilité politique et pour éviter les affrontements brutaux

"Si son ambiguïté était un vice, c'était un vice nécessaire pour préserver. C'est peut-être un Parti radical qui a manqué à l'Espagne de 1936 ". C'est la revue " Esprit ", pourtant bien éloignée du radicalisme, qui a écrit ces lignes.

D'ailleurs, malgré l'étendue des responsabilités qu'il a alors assumées, malgré l'inévitable "pourrissement "du pouvoir, le personnel radical fut -tous les historiens le reconnaissent- consciencieux et honnête, soucieux des affaires de l'Etat et fidèle à sa philosophie politique.

Le bilan de l'action des radicaux est largement positif. Herriot a été un ministre des Affaires Etrangères lucide et passionné de justice internationale. La reconnaissance de l'U.R.S.S., la liquidation du contentieux avec l'Allemagne, le renouveau de l'alliance avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, les efforts poursuivis tenacement pour donner à la société des Nations une efficacité réelle, la résistance à l'impérialisme de l'Italie fasciste et aux entreprises guerrières de l'Allemagne hitlérienne témoignent de sa volonté de paix, de son patriotisme et de sa clairvoyance. Herriot a été aussi un excellent ministre de "l'instruction publique ". Il a, un des premiers, compris l'importance capitale de l'enseignement technique et son projet de l'Ecole unique constitue l'amorce d'un système cohérent englobant tous les niveaux de l'Education nationale sans barrières, ni cloisons : idée féconde dont on n'a pas fini de tirer toutes les conséquences. Quand à Jean Zay, les initiatives qu'il a prises quand il était ministre du Front populaire permettent de voir en lui le précurseur d'une organisation moderne et démocratique de l'enseignement.

Le front populaire de 1936

Même dans le domaine économique et social, malgré l'atmosphère d'une époque où le vent ne soufflait pas dans cette direction, les radicaux peuvent à juste titre inscrire à leur actif quelques réalisations importantes. Fautes de pouvoir atteindre tous les objectifs qu'ils proposaient dans leur programme -ils n'ont jamais disposé, même en 1924, d'une majorité cohérente et résolue sur ces problèmes- ils ont

195

Pierre Mendès-France devient Président du Conseil. Il met un terme à la guerre d'Indochine et règle les questions du Maroc et de la Tunisie.

106

Gaston Monnerville, président du Sénat de 1947 à 1968 vote contre le référendum du Général de Gaulle.

1065

Le Parti radical entre dans la fédération de la gauche démocratique et socialiste avec le S.F.I.O. et la convention des Institutions républicaines de François Mitterrand.

1972

Sous l'impulsion de Robert Fabre et de Maurice Faure, la gauche de Parti radical décide de signer le Programme commun auquel elle fait ajouter une annexe précisant ses positions.

1973

Le congrès de Paris fonde le Mouvement des Radicaux de Gauche.

198

Candidature de Michel Crépeau à la présidence de la République.

Participation du MRG au gouvernement Pierre Mauroy, puis en 1984 au gouvernement Laurent Fabilis

1984

Liste Entente Radicale Ecologiste (ERE) à l'initiative des radicaux de gauche.

1988

Le M.R.G. soutient François Mitterrand

Le M.R.G. Participe aux gouvernements Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy.

1994

Succès, avec 12,5 % de la liste alliance radicale européenne menée par Bernard Tapie : 13 députés seront élus.

1995

Tentative de candidature radicale à l'élection présidentielle.

1997 - 2002

Participation aux gouvernements Lionel Jospin.

2001

Succès de la gauche aux élections municipales avec présence des radicaux de gauche dans de nombreuses municipalités, notamment à Paris et Lyon.

2002

Candidature de Christiane Taubira à l'élection présidentielle.

2004

A l'occasion des élections régionales, les radicaux de gauche doublent le nombre de leurs élus.

4

Un peu d'histoire pour éclairer le présent

approuvé, voté ou fait voter plusieurs lois qui allaient dans le sens de leurs propositions, notamment les lois sur les assurances sociales et les allocations familiales. Ils furent aussi à l'origine de grandes réalisations, comme la Compagnie Nationale du Rhône, qui vit le jour grâce à Herriot. Enfin ils ont été étroitement associés aux mesures prises en 1936 par le gouvernement du Front populaire de Léon Blum. Ce seul fait suffit pour donner à leur action sa coloration sociale authentique.

Déclin et résurrection du radicalisme après la deuxième guerre mondiale

L'immédiate après-guerre fut une période difficile pour le Parti radical. Il supportait presque à lui seul -la droite était, en apparence du moins, absente de la carte politique- le discrédit qui pesait alors sur la IIIe République. On oubliait qu'il avait donné, comme tous les partis, de nombreux résistants à la patrie et même quelques héros comme Jean Moulin. Pour beaucoup de Français, il incarnait un passé que l'on voulait oublier.

Patiemment, quelques hommes, groupés autour d'Edouard Herriot, d'Edouard Daladier, d'Henri Queuille, luttèrent contre le "tripartisme ", ce système qui instituait, autour du Général de Gaulle, puis sans lui et bientôt contre lui, le partage du pouvoir et de l'Etat entre les trois partis qui dominaient alors la scène politique : le M.R.P., la S.F.I.O. et le Parti Communiste. En 1947, les radicaux reprennent audience et influence : Herriot est élu président de l'Assemblée Nationale, et Gaston Monnerville président du Conseil de la République. La rupture du tripartisme qui rejette les communistes dans l'opposition et la constitution autour du Général de Gaulle d'un rassemblement qui déclare la guerre au pouvoir en place, les rendent de nouveau indispensables à la constitution d'une majorité. Ils retrouvent avec André Marie, Henri Queuille, René Mayer, Edgar Faure, le chemin de la présidence du Conseil.

Le gouvernement de Mendès-France

En juin 1954, après une première investiture manquée quelques semaines plus tôt, Pierre Mendès-France constitue un gouvernement. Ses sept mois d'exercice du pouvoir, tant par son style d'action que par les décisions prises, marqueront profondément le pays. Il trancha des problèmes que l'on avait laissé pourrir : la guerre d'Indochine, le réarmement de l'Allemagne, l'indépendance de la Tunisie. "Gouverner c'est choisir ". Cette leçon qu'il donnait par ses actes rejoignait la tradition des radicaux fondateurs de la République, hommes de gouvernement et hommes d'Etat. En même temps, son refus des idées toutes faites et sa volonté de rechercher, en dehors des sentiers battus, des solutions neuves aux problèmes économiques et financiers, retrouvaient les sources du véritable esprit radical.

Pierre Mendès-France marqua aussi profondément la vie du Parti radical. Il lui donna des structures plus solides et surtout un esprit et un élan nouveaux. Le rayonnement de son action et le prestige de sa personnalité attirèrent de nombreux Français séduits par la clarté de ses conceptions politiques et par la vigueur de ses initiatives. C'est un parti rajeuni et plein d'ardeur qui affronta les élections de 1955 allié au sein du "Front républicain " avec la S.F.I.O. et quelques rescapés du naufrage du R.P.F.

De Gaulle au pouvoir, les radicaux dans l'opposition

Après l'échec du Front républicain qui, victorieux aux élections, se brisa, malgré les efforts de Mendès-France, sur la guerre d'Algérie, la voie était ouverte au Général de Gaulle. Son arrivée au pouvoir rejeta les radicaux, après quelques mois d'hésitation, dans une opposition de principe à un régime de caractère autocratique, contre lequel Gaston Monnerville dressa, en 1962, au Congrès de Vichy, à propos du referendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel, un réquisitoire d'une éloquence passionnée et d'une argumentation étayée. Contre ce régime qu'il condamnait, le Parti radical mena le combat avec toutes ses forces. Il soutint la candidature de Gaston Defferre à la présidence du la République en 1965 et après le retrait du leader socialiste, celle de François Mitterrand. Membre à part entière de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, aux cotés de la S.F.I.O. et de la Convention des institutions républicaines de François Mitterrand, il profita en 1967, du courant qui portait le pays vers la gauche, mais il subit durement le contrecoup des événements de 1968.

Un peu d'histoire pour éclairer le présent

PRG aujourd'hui (Parti radical de gauche)

Parti républicain, radical et radical socialiste, Parti radical,

Mouvement des Radicaux de gauche,

Parti radical socialiste.

mais hier:

Naissance du Mouvement des Radicaux de Gauche (1972-1973)

En 1969, la nomination de Jean-Jacques Servan-Schreiber au secrétariat national lui donna un élan nouveau qui retomba un an plus tard après la malheureuse candidature de son nouveau leader contre Chaban-Delmas à Bordeaux. En 1971, le Parti socialiste se rénove et se rajeunit sous la direction de François Mitterrand. Il s'ouvre aussi vers sa gauche en entamant des conversations avec les communistes. Les radicaux sont, une fois de plus, à la croisée des chemins. Il leur faut choisir entre l'union de la gauche qui se prépare et l'alliance avec le centre. C'est l'enjeu du Congrès de Suresnes, dont Jean-Jacques Servan-Schreiber sort victorieux. Robert Fabre et la plupart des députés radicaux, refusant de se laisser pousser à droite, convaincus qu'une politique de réformes est impossible sans l'alliance avec les grands partis de la gauche, conscients aussi des servitudes du scrutin majoritaire, concluent un pacte avec le Parti socialiste et, quelques mois plus tard, signent le programme commun, après avoir obtenu de leurs partenaires la rédaction d'une annexe reprenant les thèmes majeurs du radicalisme.

1973 : Les radicaux "de gauche"

En mars 1973, les électeurs leur donnent raison : le pays se divise en deux blocs, ruinant les espoirs de ceux qui espéraient pouvoir éviter le choix difficile entre la droite et la gauche. En décembre 1973, un Congrès extraordinaire décide la création du Mouvement des Radicaux de Gauche.

Quelques mois plus tard, le M.R.G. et le premier parti de la gauche unie à demander à François Mitterand de poser sa candidature à la présidence de la République. Sous la présidence de Robert Fabre, le MRG fait entendre, aux cotés des socialistes et des communistes, un discours réaliste, celui d'une gauche qui valorise l'initiative et privilégie l'individu et les libertés. Avec la candidature de Michel Crépeau à l'élection présidentielle de 1981, le MRG propose aux Français un programme, l'avenir en face attaché au libéralisme en matière économique, vigoureusement progressiste en matière sociale, soucieux des libertés individuelles et du respect de l'environnement.

Au sein des différents gouvernements de gauche depuis 1981 (avec François Abadie, Maurice Faure, Michel Crépeau, Roger-Gérard Schwartzenberg, Jean-Michel Baylet, François Doubin et Emile Zuccarelli), les radicaux participent à la mise en œuvre des grandes réformes qui font entrer dans la réalité leurs idéaux d'humanisme et de solidarité. En 1984, sous l'impulsion de Jean-Michel Baylet, le MRG prend l'initiative d'un regroupement des radicaux et des écologistes pour les élections européennes. La liste Entente Radicale Ecologiste (E.R.E. Européenne) propose aux Français la mise en place des Etas-Unis d'Europe, pour une Europe plus forte, plus démocratique et plus solidaire. En 1988, les radicaux de gauche soutiennent la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle.

Energie radicale

En 1994 pour la première fois en France, grâce à la liste "Energie radicale "conduite par Bernard Tapie, la jeunesse des banlieues est allée aux urnes et a voté pour un Bernard Tapie qui, quoi qu'on en dise, fut le premier à lui donner confiance, et à lui offrir, dans le cadre d'un parti à la tradition républicaine indiscutable, la perspective d'un plein accès à la citoyenneté.

En 2002, le Parti Radical de Gauche fait de Christiane Taubira sa candidate à la Présidence de la République. L'infortune, cette année-là, de Lionel Jospin eut bien entendu d'autres causes que les voix, venues de tous les horizons politiques, recueillies par la députée de Guyane.

Le sourire retrouvé sur tant de ces visages divers, femmes et hommes issus de l'immigration post-coloniale et bien au delà, qui font la France d'aujourd'hui, disait la justesse du choix des radicaux.

Sous la présidence d'Yvon Colin, puis celle de Jean-François Hory et aujourd'hui sous celle de Jean-Michel Baylet, le Parti radical de gauche travaille, avec patience et confiance, à la constitution d'un pôle réformiste à côté du pôle socialiste, en regroupant tous ceux qui veulent œuvrer pour toujours plus de liberté, de justice et de solidarité.

Animé par une volonté permanente de dialogue et de réconciliation, soucieux d'allier, à l'héritage du plus vieux parti de France, un renouvellement constant des idées et des hommes, les radicaux d'aujourd'hui entendent être les initiateurs des grandes réformes de demain.

LE PROGRAMME DE BELLEVILLE

ors des élections générales de 1869, les électeurs de Belleville demandent à Gambetta de déposer sa candidature contre Hippolyte Carnot. Un Comité démocratique radical des électeurs est formé et présente le fameux "Programme de Belleville", auquel Gambetta répondra le 4 mai.

Citoyens,

Au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale et de revendiquer énergiquement :

- l'application la plus radicale du suffrage universel tant pour l'élection des maires et des conseillers municipaux, sans distinction de localité, que pour l'élection des députés ;
- la répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre des électeurs inscrits ;
- la liberté individuelle désormais placée sous l'égide des lois et non soumise au bon plaisir et à l'arbitraire administratifs ;
- l'abrogation de la loi de sûreté générale ;
- la suppression de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII et la responsabilité directe de tous les fonctionnaires ;
- les délits politiques de tout ordre déférés au jury ;
- la liberté de la presse dans toute sa plénitude ;
- la suppression des brevets d'imprimerie et de librairie ;
- la liberté de réunion sans entraves et sans pièges avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique ou sociale ;
- l'abrogation de l'article 291 du Code pénal ;
- la liberté d'association pleine et entière ;
- la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite, pour l'admission aux cours supérieurs, également gratuits ;
- la suppression des octrois, la suppression des gros traitements et des cumuls et la modification de notre système d'impôts ;
- la nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection ;
- la suppression des armées permanentes cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur ;
- l'abolition des privilèges et monopoles, que nous définissons par ces mots : primes à l'oisiveté ;
- les réformes économiques, qui touchent au problème social dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de justice et d'égalité sociale. Ce principe généralisé et appliqué peut seul, en effet, faire disparaître l'antagonisme social et réaliser complètement notre formule :

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Le comité électoral de Belleville

"La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine des préjugés, éternellement inachevée tant il reste un progrès à accomplir ".

Pierre Mendès-France - octobre 1954

PROGRAMME DE NANCY 1907

Le parti ne doit pas être, pour l'individu, qu'un instrument optionnel de son action civique; le parti lui-même ne doit vivre que dans la mesure où il est capable de se remettre en question et donc de se recréer; il ne doit pas être sourd ou impérieux mais attentif et ouvert. La démocratie a besoin de partis plus proches du quotidien, à la disposition des citoyens, animés par eux. Elle a besoin de partis-relais, réseaux, capables de mutations et d'interventions dans lesquels l'individu n'est plus suiveur mais acteur. "

Thierry Jeantet - 1983

e Parti radical-socialiste, ainsi qu'il l'a solennellement affirmé dans ses congrès successifs, se propose l'union puissante de tous les fils de la Révolution en face des hommes de contre-révolution. 11 proclame qu'il entend poursuivre avec énergie la réalisation des réformes politiques, économiques et sociales contenues en principe dans le programme républicain depuis 1869, programme dont s'est inspiré le Parlement pour élaborer les nombreuses lois déjà votées et appliquées. Parti d'évolution, il ne fixe point de limites étroites à son oeuvre. Son idéal n'a pas plus de bornes que n'en a l'horizon qui s'étend à mesure qu'on s'élève. Sa doctrine n'est point enclose dans des formules absolues. Il ne reconnaît aucun dogme. De même il n'anathémise personne. S'il combat tous les abus et veut supprimer tous les privilèges, il se refuse à établir, même théoriquement, entre les citoyens, des classes en lutte les unes contre les autres. Parti d'action sociale parlementaire, il réprouve toute manifestation violente que ne justifierait pas une atteinte grave à la Constitution républicaine et aux volontés de la nation.

Dans l'ordre politique :

Le Parti radical et radical-socialiste :

- 1. Prévoit la révision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République mise hors de discussion.
- 2. Il affirme la souveraineté du suffrage universel, souveraineté dont le principe exige que la Chambre des députés ait le dernier mot, notamment en matière budgétaire.
- 3. Il demande que le système électoral d'où sort le Sénat soit élargi dans un sens démocratique, de façon à y assurer une proportionnalité plus exacte et une action plus directe du suffrage universel.
- 4. La réforme électorale, intimement liée à la refonte de notre système administratif, doit assurer la consultation du peuple dans des conditions telles que les électeurs se déterminent sur des programmes bien plus que sur des personnalités. Une nouvelle et équitable répartition des sièges législatifs assurera à chaque région une représentativité numérique en rapport avec l'importance de sa population. La législation qui règle le mode de votation garantira le secret et la sincérité du vote : toutes les pressions patronales, surtout celles du grand industriel ou du grand propriétaire sur les citoyens qu'il emploie, seront prévenues ou sévèrement réprimées ; les procédés de corruption seront recherchés et punis ; des mesures législatives seront édictées pour restreindre les dépenses électorales et égaliser la lutte entre le riche et le pauvre.

Dans l'ordre administratif et judiciaire :

- 5. Le Parti radical et radical-socialiste est partisan d'une réforme profonde et étendue qui, sans entamer l'unité nationale achevée par la Révolution, accroisse les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses et le nombre de fonctionnaires, tout en rétribuant mieux les petits emplois, et mette l'organisation du pays mieux en rapport avec les moyens rapides de communication et les transformations qui se sont opérées depuis un siècle.
- 6. Il veut donner aux fonctionnaires civils de tout ordre un statut garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement, et la plénitude de leurs droits, y compris le droit d'association. Il demande qu'on exige d'eux un dévouement absolu aux intérêts du pays et aux institutions républicaines. Il réclame du gouvernement une action ferme et soutenue pour détruire les services publics et les influences hostiles à la démocratie qui y ont trop longtemps prévalu.
- 7. Il veut la justice rapide et égale pour tous. Il en réclame la gratuité, et si cette gratuité ne peut être obtenue à bref délai, il considère comme urgente une réduction considérable des frais de justice. Il veut la simplification des codes par l'abrogation des lois surannées et tombées en désuétude. Il reste attaché au principe de l'élection des juges : si cette réforme ne peut être réalisée à bref délai, il réclame sur le recrutement, la nomination et l'avancement des magistrats, une législation nouvelle assurant, avec leur indépendance, leur loyalisme et leur sincérité dans l'application des lois républicaines. La réforme judiciaire doit comprendre l'extension de la juridiction pru-

PROGRAMME DE NANCY 1907

Le "Parti Radical", ce qu'il représente, ne peut pas mourir sans que le régime démocratique meure ; le radicalisme, c'est l'équilibre des pouvoirs en lequel réside toute démocratie " Félix Gaillard - mars 1959 d'homale, la suppression du privilège des avocats et la transformation des offices ministériels en fonctions publiques.

8. Le Parti radical et radical-socialiste réclame l'abolition de la peine de mort.

En matière de religion et d'enseignement :

- 9. Avec le maintien intégral des lois de laïcité, le Parti radical et radical-socialiste demande la suppression effective des congrégations encore existantes. Sa formule : "Les Eglises libres dans l'Etat souverain ", assure avec la liberté de conscience, l'exercice de tous les cultes et la suprématie du pouvoir civil.
- 10. Il considère que l'enseignement est une des plus nobles prérogatives de l'Etat qui doit le dispenser lui-même par des maîtres laïques ou le contrôler étroitement au cas où il laisse à des particuliers le soin de le dispenser. Tous les enfants du peuple ont droit à l'éducation intégrale suivant leurs aptitudes. Le système d'éducation nationale doit donc garantir ce droit. Il doit aussi permettre le développement de l'éducation professionnelle et le perfectionnement de l'adulte.
- 11. Pour établir la véritable proportionnalité des charges suivant les facultés contributives de chacun, le Parti radical et radical-socialiste veut l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu, la suppression des quatre contributions directes, la diminution des impôts de consommation, des droits de timbre et d'enregistrement qui pèsent sur les droits de la justice, sur les mutations à titre onéreux, et des taxes qui pèsent sur l'agriculture, le commerce et la petite industrie. Il demandera de nouvelles ressources pour les réformes sociales à une réforme des droits de succession ou de donation entre vifs, reposant sur le principe de la progression, soit d'après le degré de parenté, soit d'après le chiffre des fortunes, et rapprochant le degré où s'arrête l'héritage en ligne collatérale.
- 12. La réforme financière comporte un contrôle sévère de toutes les dépenses tant militaires que civiles et l'amortissement graduel de la dette publique.

Dans l'ordre économique et social :

- 13. Par toutes les réformes morales, intellectuelles, économiques, le Parti radical et radicalsocialiste s'efforce de donner au prolétariat la pleine conscience de ses droits et de ses devoirs, et, avec la responsabilité de son action, l'autorité nécessaire pour établir une constitution sociale plus rationnelle et plus équitable.
- 14. Le Parti radical et radical-socialiste est résolument attaché au principe de la propriété individuelle dont il ne veut ni commencer ni même préparer la suppression. Mais cet attachement n'est pas irréfléchi ; il ne s'étend point aux abus qui détruiraient la légitimité et la raison d'être de la propriété individuelle. Il est prêt à proposer toutes les mesures légales propres à garantir à chacun le produit de son travail et à prévenir les dangers que présente la constitution d'une féodalité capitaliste rançonnant travailleurs et consommateurs.
- 15. Il propose la formation de syndicats et d'associations coopératives, il encourage toutes les institutions par lesquelles le prolétariat peut faire valoir ses droits, défendre ses intérêts, améliorer sa situation morale et matérielle, obtenir la propriété de son outil et la légitime rémunération de son labeur, arriver à la disparition du salariat et accéder à la propriété individuelle, condition même de sa liberté et de sa dignité.
- 16. Résolument hostile aux conceptions égoïstes de l'école du laisser-faire, notre parti garde sa personnalité en affirmant le droit pour l'Etat d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires de la justice.
- 17. L'Etat doit acquitter la dette de la société envers les enfants, les malades, les infirmes et les vieillards, et tous ceux qui ont besoin de la solidarité sociale. Il doit assurer aux travailleurs des villes, des usines et des campagnes, quand l'âge ou la maladie a brisé leurs forces, les retraites solennellement promises à la démocratie. Il faut aussi poursuivre l'œuvre législative d'assistance sociale de la troisième République, améliorer encore le service des enfants assistés, celui de l'assistance médicale et de l'assistance aux vieillards et infirmes, créer des hospices cantonaux, aider les œuvres antituberculeuses, lutter contre l'alcoolisme, etc.
- 18. Le Parti radical et radical-socialiste est partisan de l'extension graduelle des droits de la femme, qui doit être protégée par la loi dans toutes les circonstances de sa vie. Des secours communaux, départementaux ou nationaux doivent être accordés aux femmes enceintes pauvres ; le repos légal de six semaines avant et après l'accouchement s'impose pour les femmes employées à l'atelier, au magasin ou dans une administration.
- 19. Sous les auspices du ministère du Travail, le Code du travail et de la prévoyance sociale

LE PROGRAMME DE NANCY 1907

doit être rédigé et comprendre l'ensemble des lois ouvrières :

- sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie ;
- sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage ;
- sur la réglementation des différends et conflits graves entre employés et employeurs par l'arbitrage amiable et obligatoire ;
- sur les accidents du travail, les risques et les maladies professionnels et les responsabilités des employeurs ;
- sur la limitation des heures de travail et le repos hebdomadaire ;
- sur l'organisation de l'assurance par la nation de tous les travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture contre les risques des accidents, de la maladie et du chômage ;
- sur les institutions de mutualité et d'épargne qui peuvent améliorer le sort du travailleur déjà garanti de la misère ;
- sur les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements industriels et commerciaux comme tous les locaux où séjournent les employés et travailleurs.
- 20. Le Parti radical et radical-socialiste réclame la reprise par l'Etat des monopoles de fait, là où un grand intérêt l'exige, notamment :
- pour rentrer en possession de grands services nationaux qui exercent une influence décisive sur la production, sur la richesse du pays et sur sa défense en cas de guerre ;
- pour empêcher certains accaparements industriels de taxer à leur bon plaisir les travailleurs et les consommateurs ;
- pour trouver, dans les bénéfices que ces monopoles peuvent fournir, des ressources, soit pour le soulagement des contribuables, soit pour la réalisation des réformes sociales. Il réclame particulièrement le rachat des chemins de fer et le monopole des assurances. De toute façon, il entend protéger l'épargne publique contre les manœuvres de l'agiotage et de la spéculation.
- 21. Avec les réformes fiscales déjà désignées à propos de l'impôt, l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et les droits de mutation, y compris la réforme hypothécaire, le Parti radical et radical-socialiste propose et soutient toutes les réformes dont la réalisation est déjà commencée pour la défense de l'agriculture ;
- le développement de l'enseignement technique agricole ; des œuvres coopératives ; du crédit agricole ; des assurances contre l'incendie, la grêle, la gelée, la mortalité du bétail ; des mesures prophylactiques contre les épizooties ; création du bien de famille incessible et insaisissable ; répression des fraudes ; représentation de la petite et de la moyenne culture comme la grande dans les chambres d'agriculture, etc.
- 22. Pour activer l'accroissement de la richesse nationale, il se préoccupe de l'outillage de nos ports, de la navigation intérieure, de notre système de canaux qu'il est urgent de compléter et de perfectionner, du développement des voies ferrées, du recrutement rationnel de nos agents à l'extérieur, de l'extension continue de notre champ d'action commerciale.

Politique extérieure et défense nationale :

- 23. Le Parti radical et radical-socialiste est ardemment patriote et résolument attaché à la paix. Son amour de la patrie est exempt de tout sentiment de haine contre les autres peuples ; il estime que c'est dégrader le patriotisme que d'en faire une arme pour nos querelles intérieures et il combat les partis qui prétendent en faire une exploitation intéressée.
- 24. Sa politique extérieure se résume en ces mots : entente cordiale entre peuples ; extension de la pratique de l'arbitrage international en cas de différends graves ; maintien de la paix dans la dignité.
- 25. Adversaire de toute politique d'aventures, il est opposé aux expéditions militaires dont le but avoué ou déguisé serait la conquête de nouvelles colonies. Il demande la mise en valeur du vaste domaine colonial actuel de la France, avec l'instauration d'un régime vraiment civilisateur conforme à notre esprit national, en dehors de toute domination militaire et de toute propagande confessionnelle. Il exige le respect de tous les droits de l'humanité dans les relations avec les populations des régions que la France a conquises.
- 26. Il honore le devoir militaire, mais il condamne les abus et les préjugés de l'esprit militaire. De plus en plus, l'armée doit se confondre avec la nation. Pour permettre la réduction du temps de présence effective sous les drapeaux sans compromettre la sécuri-

" Il n'y a pas de paix possible avec l'autre, si l'on ne s'applique pas à supposer toujours le mieux " Alain – 1921 té nationale, il faut organiser des œuvres préparant les jeunes Français au service militaire ou prolongeant l'action de régiment.

- 27. Parmi les réformes militaires les plus urgentes, il réclame :
- celles qui assureront les conditions d'un recrutement démocratique d'un corps d'officiers dévoués à la République ;
- la loi des cadres garantissant l'avancement des officiers ;
- la loi permettant de réaliser de grandes économies par la réduction du nombre des officiers du service actif et une meilleure utilisation des officiers de la réserve et de la territoriale ;
- la suppression des conseils de guerre en temps de paix et celle des compagnies de discipline ;
- la réduction des périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux ;
- la compression des budgets de la Guerre et de la Marine et la répression du gaspillage par un contrôle vigilant.

PROGRAMME DE NANCY 1907

LE PROGRAMME DU COMITE MONTAGNARD

es radicaux se regroupent avec les socialistes pour préparer les élections législatives d'avril 1849, au sein d'un Comité démocratique socialiste, appelé " Comité Montagnard ". Ce comité publie, le 5 avril, un programme très radical qui met en avant les libertés publiques et la justice fiscale.

Programme de la presse démocratique et sociale

Liberté, Egalité, Fraternité, Ordre, Unité, Progrès

Ont adhéré : La Réforme ; La République ; Le Peuple ; La Révolution démocratique et sociale ; Le populaire ; Le Travail Affranchi ;

La Démocratie pacifique, sous réserve de son opinion en ce qui touche la liberté de l'enseignement sous la surveillance du gouvernement.

Programme

Défense énergique de la forme républicaine et du suffrage universel direct.

Maintien et développement de la Constitution dans le sens démocratique. Unité du pouvoir. Subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée Nationale.

Liberté réelle de la presse. Abolition des cautionnements et des privilèges d'imprimerie. Inviolabilité du droit de réunion et d'association.

Droit au travail.

Institutions de prévoyance pour les Infirmes et les vieillards. Education commune, gratuite, obligatoire et intégrale en raison des aptitudes. Dès aujourd'hui, large extension de l'instruction primaire. La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.

Réforme administrative et judiciaire.

Simplification des rouages dans l'administration et des formalités de justice.

Organisation démocratique des services publics. Conditions d'admissibilité ; garanties de capacité ; indépendance du fonctionnaire en dehors de sa fonction.

Révision des codes. Justice véritablement gratuite. Abolition de la contrainte par corps. Abolition de la peine de mort en matière criminelle.

Réforme financière.

Organisation démocratique du crédit foncier, agricole, industriel et commercial.

Centralisation et exploitation au profit de la société tout entière des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, de toutes les voies de communication et des mines.

Réforme du régime hypothécaire.

Abolition de l'usure.

Réduction du budget et répartition équitable des charges de l'impôt. (...)

Large développement de l'agriculture et de l'industrie : mise en valeur des terres incultes ; vaste système d'irrigation et de reboisement.

Régularisation, moralisation du commerce encouragé dans son essor loyal, dans son développement utile, mais purgé de toutes les fraudes, de toutes les exactions qui le déshonorent.

Création d'entrepôts et de bazars nationaux.

Encouragements aux associations agricoles et industrielles.

Organisation démocratique et développement des sciences et des arts appliqués aux besoins de la société nouvelle.

Accroissement de la richesse publique par l'association des éléments producteurs. Respect des nationalités.

Affranchissement et sainte alliance des peuples, fraternité des races.

"Ce que j'appelle un radical, c'est un homme qui aime le droit et l'égalité... Son programme c'est lui-même. Son radicalisme est en lui et non sur les affiches qu'il a signées. " Léon Bourgeois

Les grandes sources de la philosophie Radicale

e radicalisme français n'est pas un système " a priori ", il n'est même pas une doctrine, si l'on entend par ce terme un corps d'opinions codifiées une fois pour toutes. Mais il est plus qu'un état d'esprit vague, une certaine manière floue de penser et d'agir sans principes assurés et sans objectifs définis. Il constitue une philosophie cohérente de l'action politique puisqu'il a l'ambition de faire entrer dans la réalité, grâce à elle, les valeurs sans lesquelles l'histoire de l'humanité pleine de " bruits et de fureurs ", ne serait qu'un chaos confus d'événements où la force nue l'emporterait toujours sur la justice.

Le radicalisme est donc un humanisme parce qu'il pense que la politique est le prolongement de la morale et que l'homme est capable, dans la vie publique comme dans la vie privée, de maîtriser son destin, s'il sait faire bon usage de sa liberté.

Cette philosophie est l'héritière d'un long, très long passé : elle plonge ses racines dans l'enseignement des penseurs grecs et elle prolonge le courant des "humanistes " de la Renaissance et des "philosophes " du XVIIIe siècle. Elle demeure en même temps ouverte vers l'avenir, assez souple pour s'enrichir sans cesse d'apports nouveaux, tournée vers les réalités du présent pour mieux bâtir le futur.

Les principes de la Révolution française

On peut distinguer quatre sources principales dont les eaux mêlées constituent le radicalisme d'aujourd'hui. La première, dans tous les sens du terme puisqu'elle est à la fois la plus ancienne et la plus riche, c'est celle qui, jaillie de l'immense réservoir d'idées et d'actions de la Révolution française, s'est trouvée grossie de tous les enseignements des bouleversements économiques et sociaux du XIXe et du XXe siècles.

La politique comporte des principes et pas seulement des intérêts

Les "radicaux " de la Monarchie de Juillet et du Second Empire entendaient tirer " toutes les conséquences " des principes affirmés par les " grands ancêtres " de 1789 et de 1792 et cette ambition va très loin. Le premier de ces principes est précisément que la politique ne comporte pas seulement des intérêts, mais aussi des principes. Gouverner ce n'est donc pas seulement équilibrer, au jour le jour, des forces sociales différentes et parfois opposées. C'est engager la société dans la voie du progrès, c'est-à-dire l'organiser en fonction de certaines valeurs dont les trois principales forment la devise de la République française : liberté, égalité, fraternité. Les radicaux croyaient et croient encore que le progrès social n'est possible que par le progrès moral de chaque personne ;

ils croyaient et ils croient encore que l'homme est perfectible. Ils donnent donc à l'éducation un rôle essentiel et irremplaçable dans l'édification de la démocratie.

La seule source du pouvoir est la volonté du peuple librement exprimée

De la Révolution française, ils retiennent aussi ce principe que le peuple tout entier est la seule source du pouvoir et que personne, ni un homme, ni un parti, ni une classe sociale n'a le droit de l'usurper. La souveraineté du suffrage universel et le respect absolu par la minorité des décisions de la majorité constituent pour eux une règle absolue, qui ne doit être enfreinte sous aucun prétexte. L'arbitrage du suffrage universel, en cas de division profonde du pays est le seul garde-fou contre l'abîme de la guerre civile. Pour les radicaux, l'acceptation de cet arbitrage est le fondement même de la démocratie politique.

La possibilité de l'alternance au pouvoir, pierre de touche de la démocratie.

Bien entendu, cet arbitrage n'a de sens et de valeur que dans le respect des conditions qui assurent au suffrage universel sa loyauté et son efficacité. Les seules barrières posées dans une démocratie aux pouvoirs du suffrage universel sont précisément celles qui touchent à la régularité de son exercice. Pour un radical, la majorité n'a jamais le droit d'abuser de sa victoire pour priver la minorité des moyens de s'exprimer et de se battre pour essayer de devenir à son tour majorité.

Elle n'a jamais le droit de fausser les résultats d'une consultation électorale en altérant sa régularité, encore moins en truquant les règles du jeu. C'est dire que la possibilité loyale de l'alternance au pouvoir constitue pour un radical la pierre de touche d'un régime de liberté.

Les institutions sociales ont pour but l'épanouissement de la personne humaine

Un des apports essentiels de la Révolution française a été, tout le monde le sait, l'affirmation des

Les grandes sources de la philosophie Radicale

Le 8 avril 1901, le Comité d'action pour les réformes républicaines a adressé à ses membres ; aux sympathisants et aux élus qui se réclament du programme radical, un appel pour la tenue d'un congrès radical : " Nous avons pensé, en vue des élections législatives de 1902, que notre devoir devait être de renouer, entre toutes les forces républicaines radicales et radicales-socialistes organisées, les liens qui résultent d'un communauté de vues et de sentiments, de créer entre tous les républicains actifs une solidarité réelle, d'assurer en un mot l'unité de notre parti pour combattre le cléricalisme, défendre la République et faire triompher notre programme d'action et de réformes démocratiques.

Nous venons donc vous soumettre le projet d'un congrès du parti républicain radical qui se tiendrait à Paris vers la fin du mois de mai prochain, sous les auspices des citoyens René Goblet, Henri Brisson et Léon Bourgeois, anciens présidents du Conseil des ministres. "
Le Comité de Ticquetonne

droits de l'homme. Les radicaux y voient l'expression d'une conception des rapports entre l'homme et la société, qui fonde toute leur philosophie politique. Qu'est-ce qu'affirmer les droits de l'homme en effet, sinon proclamer que toutes les institutions sociales, non seulement dans l'ordre politique mais aussi dans l'ordre économique, ont pour objectif essentiel de permettre le libre développement de la personne humaine? C'est donc fixer comme fin à l'action politique, au sens le plus fort du terme, l'épanouissement de l'homme. C'est dans cette direction qu'il faut orienter le progrès, c'est par rapport à ce critère qu'il faut juger toute organisation sociale. La trinité républicaine -liberté, égalité, fraternité- si elle devenait une réalité vivante, riche de toutes les conséquences de l'idéal qu'elle affirme, répondrait à peu près complètement à l'espérance d'une société fondée sur la personne humaine.

De la démocratie politique à la démocratie économique

Les radicaux ont précisément pour ambition de la faire de plus en plus entrer dans les faits. Ils veulent élargir la démocratie politique, assise sur la liberté et sur l'égalité entre les citoyens, à une démocratie sociale et économique, où l'égalité des chances limitera les injustices nées de la hiérarchie complexe des sociétés modernes ; et où la fraternité tissera entre des hommes différents les liens de solidarité indispensables à leur épanouissement et à leur bonheur. Car les radicaux veulent faire du bonheur, dont l'archange de la Révolution, Saint-Just, disait il y a près de deux siècles que c'était encore " une idée neuve en Europe ", le maître mot de la société de demain.

Le solidarisme de Léon Bourgeois

A l'idée de solidarité, Léon Bourgeois, qui fut un homme politique radical important du début de ce siècle, a voulu donner à la fois assise philosophique et cadre juridique. Le " solidarisme ", dont il fut le théoricien, et qu'il tenta d'appliquer dans son action personnelle, est d'abord chez lui -il était juriste- une thèse juridique sur les liens qui unissent les membres d'un même corps social. Il existe, dit Léon Bourgeois, un contrat tacite entre eux : lorsqu'on fait partie d'une société, on s'engage par là même à être solidaire de tous ceux qui la constituent. Léon Bourgeois bâtit sur cette affirmation un édifice où la justice et l'égalité sont la règle qui s'impose à tous.

Il donne ainsi une justification théorique et un cadre juridique à la législation sociale actuelle (assurances sociales, retraites, etc.) et à toutes les mesures, si audacieuses soientelles, qui pourront aller dans le même sens.

La solidarité comme fait social et comme valeur morale

Au-delà de la thèse juridique de Léon Bourgeois, le "solidarisme "exprime, pour les radicaux une réalité sociale incontestable, et sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leur conception de l'homme et de la société est fort différente de celle des marxistes. Ils ne nient pas l'existence de classes ou de couches sociales différentes, qui est évidente. Mais ils se refusent à définir essentiellement ces classes par rapport au mode de propriété et à faire de leur relation entre elles, de leurs divergences d'intérêts, de leur opposition ou de leur lutte violente, la seule réalité sociale et encore moins le principal, sinon l'unique moteur de l'évolution de l'humanité. Pour les radicaux, la réalité sociale est trop complexe pour être ramenée uniquement ou même essentiellement à des "rapports de classe". La lutte des classes est un fait parmi d'autres. La solidarité est elle aussi un fait social ; qui peut le nier au niveau non seulement de la nation ou de la commune, mais aussi de la vie économique ? La solidarité, en tant qu'affirmation des liens entre la société et l'individu, s'impose comme une réalité élémentaire que la politique doit prendre en compte. La solidarité est aussi, pour les radicaux, une exigence morale, et, à ce titre aussi, la politique doit la prendre en compte. "Il peut y avoir de la honte, dit un personnage de Camus dans La peste, à être heureux tout seul ". Les chefs radicaux qui ont été souvent issus d'une couche sociale relativement privilégiée, n'ont jamais admis que leur bonheur personnel fût suffisant. La politique, pour eux, est aussi affaire de générosité ; elle est, comme la morale, devoir envers les autres, surtout envers les plus déshérités. Mais, dans l'ordre politique, ce n'est pas la charité, vertu toute individuelle, qui peut permettre de remplir ce devoir : c'est la solidarité qui se développe et s'affirme dans une organisation sociale fondée sur la justice.

Les grandes sources de la philosophie Radicale

Le radicalisme d'Alain

Alain, de son vrai nom Emile Chartier, était un philosophe de la première moitié de notre XXe siècle, et seulement un philosophe, ce qui est beaucoup d'ailleurs. Il ne fit jamais de politique, au sens limité du terme, il ne fut jamais candidat à aucune fonction politique, même la plus humble, il n'était inscrit à aucun parti, même au Parti radical-socialiste. Mais sa réflexion sur la philosophie, sur la conception de l'homme et de la société qui sous-tend la politique radicale, a apporté au radicalisme des éléments importants, ou en tout cas éclaire d'un jour nouveau beaucoup de ses principes et de ses prises de position.

Le radicalisme, refus de tout système figé

Le premier enseignement d'Alain, qui rejoint la ligne de pensée des "humanistes "de la Renaissance, en révolte contre la scholastique, et celle des "philosophes "du XVIIIe siècle, en rupture avec l'idéologie de la France catholique et monarchiste, c'est le refus des systèmes tout faits, et des explications globales trop logiquement structurées, la méfiance à l'égard des abstractions, la volonté de garder l'esprit critique toujours vigilant et de n'accepter une thèse ou une théorie que sous réserve de les confronter à la pierre de touche de la réalité. Les radicaux pensent comme Alain, que la vérité en soi est toujours contestable. "Le vrai, écrit-il, est d'une chose particulière, à tel moment ; l'universel est de nul moment. A chercher le vrai, on perd tout système, on devient homme ". Concrètement, cela signifie que la politique est d'abord et avant tout l'art de gouverner, non pas sur le papier, mais dans les réalités les plus concrètes.

L'ordre et la liberté, conditions d'une société humaine

Le deuxième enseignement d'Alain porte sur les rapports entre l'individu et la société. Ces rapports sont complexes. Sans doute la société doit se fixer, pour objectif ultime, l'épanouissement de l'individu. Mais l'individu a aussi des devoirs envers la société, et d'abord celui de respecter l'ordre, à condition que cet ordre soit démocratique, c'est-à-dire repose sur la liberté des citoyens. Liberté et ordre sont à la fois contradictoires et complémentaires. Ils sont tous deux nécessaires à l'équilibre social.

"La liberté ne va pas sans ordre ; l'ordre ne vaut rien sans la liberté. Obéir en résistant, c'est là tout le secret ".

Le pouvoir doit être contrôlé et contenu

Pour Alain, tout pouvoir par nature comporte des risques d'abus. Il dénonce l'erreur des marxistes qui croient qu'un pouvoir exercé par le prolétariat est libérateur ; pour Alain, "tout pouvoir est bourgeois ", c'est-à-dire qu'il impose des contraintes et crée ou consolide des injustices - Qui peut nier que l'exemple des pays communistes, dont il soupçonnait déjà la vraie réalité, ne lui donne entièrement raison ? Il est donc essentiel à l'épanouissement de la liberté que le pouvoir, toujours et partout nécessaire à l'ordre, soit jugé et contrôlé de toutes les manières par le citoyen et qu'il soit équilibré par l'existence de contre-pouvoirs diffus dans tout le tissu social. La démocratie politique et économique tient au jeu complexe de ces forces contradictoires : elle n'est donc pas un état stable, mais le résultat d'un équilibre sans cesse menacé et toujours à rétablir entre la liberté et l'ordre. Alain définit aussi une méthode ou plutôt dégage les principes de la méthode de gouvernement qui a toujours été et qui sera encore demain celle des réformateurs au gouvernement. C'est celle de l'évolution contrôlée par opposition d'une part au conservatisme qui fige dans l'immobilité, d'autre part à l'esprit révolutionnaire qui adopte la stratégie de la rupture brutale et de la table rase. Dans le cadre de la démocratie, c'est-à-dire lorsque la souveraineté du peuple est assurée, la révolution est toujours plus dangereuse qu'utile. On n'a rien à gagner et tout à perdre à bouleverser l'ordre social, lorsqu'on a la possibilité de l'améliorer par des réformes. Les révolutions naissent dans les sociétés closes et bloquées, où le changement paraît se heurter à un mur infranchissable.

Orienter l'évolution de la société vers la justice et la liberté

L'action politique consiste donc avant tout à orienter l'évolution de la société vers les valeurs de justice et de liberté qui constituent les principes mêmes du radicalisme. Cette action de réforme doit être menée par une méthode concrète et efficace, celle-là même qu'on applique dans le domaine de la science. Dans la politique comme dans la science, les faits sont la pierre de tou-

Les grandes sources de la philosophie Radicale

che dernière. On juge d'une mesure à ses conséquences concrètes, et non pas à ses intentions ou à ses rapports avec un système a priori. Et, pour être assuré de viser juste, pour ne pas aller dans un sens contraire à sa volonté, l'homme politique doit connaître et respecter les lois de l'économie et de la sociologie. Il ne sert à rien, il est même très dangereux de se jeter dans une action généreuse si, par ignorance ou oubli des réalités, on aboutit à l'opposé de ses intentions. Sagesse radicale qu'Alain traduit par ces phrases : "L'homme ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant. Parole bien connue mais qu'il faudrait appliquer aux choses de la politique ".

Mendès-France ou un radical au pouvoir

L'art de gouverner avec sagesse et lucidité, mais aussi avec audace et courage, Mendès-France en a donné l'illustration remarquable durant les sept mois où il a exercé le pouvoir en 1954. Sept mois, c'est bien court ; pourtant ces sept mois ont pesé lourd dans l'histoire de notre pays et leur souvenir exerce encore aujourd'hui, près de quarante ans après, une influence profonde sur les jeunes générations.

Un style nouveau

Mendès-France a en effet donné à l'exercice du pouvoir un style nouveau et très fortement sans doute : fin de la guerre d'Indochine, amorce de règlement en Tunisie, accord européen mettant un terme aux incertitudes nées de l'échec de la C.E.D., propositions concrètes pour des réformes de grande portée (enterrées par la suite) dans le domaine social, universitaire, etc. Mais la forme a compté plus encore que les résultats, si frappants qu'ils fussent. Mendès-France a été l'homme qui a eu le courage de définir certains principes de gouvernement et surtout de les appliquer.

Dire la vérité au pays : Le premier principe est l'impérieuse exigence de vérité. En démocratie, le citoyen a le droit d'être traité en personne majeure, à laquelle on ne doit rien cacher de la réalité, si désagréable soit-elle. Il a le droit d'être informé de la situation devant laquelle les gouvernants sont placés et des avantages, comme des sacrifices, que les choix possibles apportent. Rien n'est plus néfaste à la démocratie que le silence, le secret, ou pire encore le mensonge.

Gouverner, c'est choisir

Le deuxième principe est qu'en effet gouverner, c'est choisir. Un gouvernant qui cède à la tentation de la facilité, qui laisse les problèmes pourrir dans le vague espoir souvent déçu de les voir mûrir et dans la crainte de prendre une décision n'est pas un homme d'Etat. Son habileté n'est que faiblesse ou que rouerie. A la fin, les faits se vengent et, faute d'avoir su les régler à temps, il faut trancher les grandes questions dans les plus mauvaises conditions, sans préparation et le plus souvent aux plus grands frais. Rien, hélas, n'illustre mieux la nécessité de cette règle de l'action politique que l'issue lamentable de la guerre d'Algérie après des années de sang, de violence et de ruines.

Ne pas dévier des décisions prises

Gouverner, c'est donc choisir et décider, si douloureux que soit le choix, si difficile que soit la décision. Cela suppose une étude minutieuse des problèmes, l'examen critique et détaillé des solutions possibles, et l'appréciation soigneusement pesée de leurs conséquences. Cela suppose aussi, dans les cas les plus graves, un grand débat démocratique dans l'opinion et une consultation démocratique. Cela suppose enfin -le point est capital- la détermination inébranlable de ne jamais dévier de son choix, une fois qu'il a été fait. Une politique fluctuante et mal assurée, qui ne tient pas une ligne droite, accumule les inconvénients et les dangers des solutions différentes qu'elle adopte successivement, sans pouvoir, le plus souvent, en retrouver les avantages. Certes, gouverner, c'est aussi tenir compte des circonstances; mais, si la tactique peut être souple, la stratégie, c'est-à-dire la volonté de parvenir au but fixé, ne doit pas varier, quels que soient les surprises et les orages de l'événement. Mendès-France a donc mis en œuvre une pratique du gouvernement fondée sur l'honnêteté, la lucidité, la rigueur et la continuité. L'exemple qu'il a donné a enrichi le radicalisme; il est irremplaçable aussi pour la gauche tout entière.

Lors du congrès de 1929, la Fédération des Femmes Radicales présentait une motion sur la limitation de la prostitution. Cette proposition sera repoussée après l'intervention de Guisoni, militant parisien ; " je ne suis pas partisan du vœu qui nous est soumis. Il semblerait vraiment que ses auteurs n'ont pas fait leur service militaire. Il y a tout de même la jeunesse qu'il faut protéger. Les pères de famille me comprendront. (...) Quant aux maisons de tolérance, il faut cependant penser aux villes de garnison. Si vous supprimez les maisons de tolérance, les militaires débaucheront les jeunes filles. A ce point de vue, je crois que les maisons de tolérance sont un dérivatif et qu'il vaut mieux les conserver.

LA POLITIQUE SOLIDARISTE

Maurice Sarraut, auteur de la déclaration du Congrès d'octobre 1903 (Marseille), s'attache à définir la politique solidariste voulue par les radicaux, politique qui allie l'intervention de l'Etat, à la libre association des individus, notamment en syndicats :

"Notre effort de solidarité s'attache à donner à chaque jour sa conquête de justice sociale. Nous voulons, par une action persévérante, arracher à la résistance intéressée du haut capitalisme, obtenir à chaque législature du concours des représentants de la nation, des réalisations qui élargissent, améliorent et perfectionnent l'ensemble des œuvres de prévoyance et d'assistance susceptibles de prévenir tous les risques sociaux et dont nous entendons, comme d'une solide armure, protéger la faiblesse et l'isolement des classes laborieuses.

Nous entendons constituer, pour le mieux-être du prolétariat, une sauvegarde sociale qui s'étende au travailleur depuis son entrée dans l'existence jusqu'au moment où ayant payé à la société sa dette de travail il aura conquis l'indiscutable droit de réclamer qu'elle assure à son tour la paix et la sécurité de ses vieux jours. (...) C'est à l'amélioration des conditions du travail que notre parti entend consacrer sans cesse l'action émancipatrice d'une volonté chaque jour instruite par les enseignements du phénomène économique. Résolument hostile aux conceptions égoïstes de l'école du laisser-faire, partisan déterminé de la propriété individuelle, il garde sa personnalité en affirmant le droit de l'Etat d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires à la justice.

Il aspire à créer, par le jeu pacifique d'institutions transformées, des circonstances économiques telles que le prolétariat y puisse, librement et efficacement, faire valoir ses droits et défendre ses intérêts, améliorer sa situation morale et matérielle, obtenir la propriété de son outil et la légitime rémunération de son labeur, arriver à la disparition du salariat et accéder à la propriété individuelle, condition même de sa liberté, de son honneur et de sa dignité.

C'est dans l'association professionnelle puissante consciente et organisée que la classe ouvrière doit trouver les moyens d'obtenir pacifiquement l'amélioration du contrat et des conditions de travail ".

GAMBETTA ET LE PROGAMME DE BELLEVILLE

Gambetta publie, en 1869, le programme du Comité démocratique radical de Belleville sous le titre Cahier de mes électeurs. Dans sa réponse au programme de Belleville, Gambetta hiérarchise les priorités et fait de la démocratie politique un préalable à la démocratie sociale. Il précise également sa conception des relations entre l'élu et ses mandants.

"Comme vous, je pense que le suffrage universel, une fois maître, suffirait à opérer toutes les destructions que réclame votre programme et à fonder toutes les libertés, toutes les institutions dont nous poursuivons ensemble l'avènement.

Comme vous, je pense que la France, siège d'une démocratie indestructible, ne rencontrera la liberté, la paix, l'ordre, la justice, la prospérité matérielle et la grandeur morale que dans le triomphe des principes de la Révolution française.

Comme vous, je pense qu'une démocratie régulière et loyale est, par excellence, le système politique qui réalise le plus promptement et le plus sûrement l'émancipation morale et matérielle du plus grand nombre, et assure le mieux l'égalité sociale dans les lois, dans les faits et dans les mœurs.

Mais, comme vous aussi, j'estime que la série progressive de ces réformes sociales dépend absolument du régime et de la réforme politique, et c'est pour moi un axiome en ces matières que la forme emporte et résout le fond.

A vos conditions je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément aux véritables principes du suffrage universel :

- les électeurs auront librement choisi leur candidat.
- les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire.

Cette méthode me paraît à la fois conforme au droit et à la tradition des premiers jours de la Révolution française.

Donc, j'adhère librement à mon tour à la déclaration de principes et à la revendication des droits dont vous me donnez commission de poursuivre la réclamation à la tribune.

Comme vous, je pense qu'il n'y a d'autre souverain que le peuple et que le suffrage universel, instrument de cette souveraineté, n'a de valeur, n'oblige et ne fonde qu'à la condition d'être radicalement libre.

La plus urgente des réformes doit donc être de l'affranchir de toute entrave, de toute pression, de toute corruption ".

Les royalistes avaient l'habitude de traiter les républicains fidèles aux principes de la Révolution avec mépris, en les qualifiant, à partir de 1834, de " radicaux ".

Le terme provenait d'Angleterre où s'était créé, en 1776, à l'initiative du major Cartwrigt, un parti populaire défendant les intérêts des classes ouvrière et paysanne, le Parti radical anglais.

En 1847, au banquet de Macon, Alexandre Ledru-Rollin accepta, et revendiqua même l'épithète: "Nous sommes des ultra-radicaux, s'écria-t-il, si vous entendez par ce mot le parti qui veut faire entrer dans la réalité de la vie grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité... Oh! oui, nous tous qui sommes ici, nous sommes des ultra-radicaux. Les mots n'effrayent que les enfants. D'autres ont illustré le nom de gueux en le conduisant à la victoire; peu nous importe celui qui nous y conduira: comme les vengeurs de la liberté batave, d'un outrage, faisons un drapeau!".

LE RADICALISME SELON LEON BOURGEOIS

Le Parti radical et radical-socialiste n'est plus un parti, au sens étroit du mot. C'est la démocratie française elle-même tendant à s'organiser dans la liberté et dans la paix. Le Parti radical a un but.

Je viens de le dire : il veut organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison, c'est-à-dire en vue de l'entier développement de la personne humaine dans tout être humain, en vue de l'entière réalisation de la justice dans tous les rapports entre les êtres humains.

Le Parti radical a une méthode.

C'est celle de la nature elle-même. Il sait que tout organisme naturel tend à se développer vers un état supérieur par l'évolution régulière de chacun de ses éléments coordonnés. Il attend donc de l'évolution morale et intellectuelle de chacun des individus l'amélioration progressive de la société. Et c'est pour la hâter qu'il fait de l'éducation publique le premier devoir de l'Etat, puisque c'est le premier intérêt de la nation. Il y voit le ressort essentiel du progrès, celui qui doit désormais remplacer les révolutions violentes, nécessaires jadis pour briser l'obstacle matériel de la force monarchique et césarienne, inutiles au contraire et injustifiables dans un temps où s'exerce la volonté de tous.

Le Parti radical a une morale et une philosophie.

Il part du fait indiscutable de la conscience. Il en tire la notion morale et sociale de la dignité de la personne humaine. Il en conclut pour celle-ci un droit et un devoir : le droit de chercher par l'effort de sa raison les conditions de son propre développement et les lois de ses rapports avec les autres êtres ; le devoir d'observer vis-à-vis des autres les règles d'existence qu'elle a ainsi librement déterminées. L'égalité des droits entre tous les êtres humains, l'obligation pour eux de pratiquer rationnellement le régime de la solidarité mutuelle sont les corollaires nécessaires de la doctrine. Ce sont les nouveaux commandements de l'Ecole, les Tables de la Loi démocratique.

Le Parti radical a une doctrine politique.

Il va de soi que c'est la doctrine républicaine. Mais la République qu'il a en vue est la République démocratique qui, seule, permet à tous les citoyens de rechercher ensemble, sans privilège pour aucune catégorie d'entre eux, les arrangements légaux les plus propres à réaliser ce gouvernement de la raison.

Le Parti radical a une doctrine sociale.

Et cette doctrine se résume en ce mot : l'association. Il ne croit pas en effet que le bien de la nation puisse se réaliser définitivement par la lutte des individus et des classes, pas plus que le bien de l'humanité par la lutte des nations. Il affirme que le véritable instrument de tous les perfectionnements sociaux, c'est l'association des individus et l'association des groupes humains consentant à des règles que les uns et les autres jugent et sentent conformes au bien, parce qu'elles le sont à l'intérêt de tous. C'est par l'association ainsi entendue que s'est fondée la cité ; c'est par elle que s'est fondée la patrie. Et c'est ce qui rend à nos yeux la patrie intangible.

Ces principes posés, notre parti ne recule devant aucune de leurs conséquences. Il reconnaît que l'association fondée sur l'équité, en d'autres termes sur le libre consentement à un échange de services reconnus équivalents, limite la liberté humaine. Il n'admet donc pas la prétendue liberté de l'exploitation de l'homme par l'homme ; il n'admet pas davantage un régime de liberté absolue de la concurrence qui permettrait indirectement à la puissance financière d'abuser de sa force au détriment du plus faible. Et pourquoi notre parti n'autorise-t-il pas ces prétentions à l'omnipotence, de quelque part qu'elles viennent ? C'est qu'il a bien compris que l'homme n'est véritablement libre qu'après avoir payé sa dette. Quelle dette ? Tout simplement sa part, sa juste part de la dette même de la nation. La nation ne jouira de la paix que lorsqu'elle aura créé un ensemble d'assurances qui garantisse tout individu contre les risques de la maladie, des accidents, du chômage, de l'invalidité, de la vieillesse. De là, la nécessité de lourdes charges pour la collectivité. N'est-il pas juste que tous y participent ?

Mais ne jouons pas sur les mots. Ils doivent y contribuer non pas comme aujourd'hui dans des proportions empiriques, le plus souvent favorables à ceux qui ont le moins besoin d'être favorisés, mais selon une progression qui imposera nettement à chacun une charge véritablement correspondante aux bénéfices qu'il tire de la société.

Réforme fiscale et réorganisation de l'assurance sociale, ce sont donc les deux articles essentiels et inséparables par lesquels se caractérise la politique immédiate de notre parti. Le radicalisme n'est pas, comme l'ont cru peut être les observateurs superficiels, une solution moyenne faite d'approximations et de concessions réciproques. Ce n'est ni à des circonstances passagères ni à des accommodations complaisantes que notre parti doit la raison de son influence et la réalité de son action.

Il est né de la rencontre de deux forces devenues libres pour toujours : la raison, qui cherche la vérité ; la conscience qui veut. C'est pourquoi il a vu venir à lui tous ceux qui, dans le pays, s'obstinent à ne vouloir pas confondre la politique avec la défense d'intérêts exclusifs, intérêts de personnes ou de fortunes, intérêts de parti, de secte ou de classe.

LE PARTI RADICAL VU PAR JOSEPH CAILLAUX

Dans un banquet à Lille en 1911, Joseph Caillaux donne sa vision du radicalisme et du combat du Parti radical:

"On qualifie improprement notre parti, ou plutôt insuffisamment, en l'appelant le Parti radical, ou bien en disant qu'il est composé des républicains de gauche, des radicaux et des radicaux-socialistes. Si chacune de ces épithètes accolée à une fraction des nôtres exprime certaines de nos tendances dont la réunion et la variété enrichissent notre patrimoine commun, aucune d'entre elles ne traduit complètement l'ampleur du grand mouvement d'idées que nous devons suivre, mais dont il nous faut surtout préciser l'orientation pour lui donner toute sa puissance et toute sa fécondité. A la vérité, le parti qu'on appelle aujourd'hui le Parti radical n'est autre que le grand parti démocratique ou, pour mieux dire, l'expression de la démocratie française. C'est le même parti qui, sous des dénominations différentes, a fondé la République iI y a quelque quarante ans et a commencé à la réaliser. C'est le même parti qui, en 1848, a jeté bas la royauté bourgeoise quand, méconnaissant ses origines, elle se fut enlisée dans la réaction ; le même qui, dix-huit ans plus tôt, délivrait la France d'un régime et d'un souverain asservis à la Congrégation. C'est le même parti qui fit la Révolution française, et, quelque audacieuse que puisse paraître ma pensée, je ne craindrai pas d'affirmer, en ayant conscience d'exprimer des vérités historiques, que nous sommes les héritiers directs des bourgeois du tiers état, des hommes du peuple, du petit clergé et de la petite noblesse qui, pendant de longs siècles, furent le support de la royauté travaillant à remplir sa mission historique, s'appliquant à réaliser contre la haute noblesse, contre le haut clergé, son grand œuvre : l'Unité de la France. Nous continuons le mouvement des communes contre les féodaux, le mouvement du peuple de France contre les seigneurs et les gens de cour, le mouvement du tiers état contre la royauté dégénérée oublieuse de ses traditions, infidèle à sa mission nationale. "

L'EGALITE PAR L'ECOLE

Ferdinand Buisson donne, dans le Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme de mai 1914, sa vision d'une école permettant d'œuvrer à l'égalité des chances :

"Faire de l'école populaire la première des institutions nationales, l'ouvrir à tous par la gratuité, la défendre contre l'Eglise par la laïcité, contre tout esprit de secte par la neutralité, la rendre à la fois assez forte pour assurer l'instruction obligatoire sans empêcher de vivre à côté d'elle les écoles privées, usant de la liberté d'enseignement sous l'autorité de la loi : telle a été, pour ne parler que de l'éducation des millions d'enfants du peuple, l'oeuvre scolaire de la IIIe République (...).

Dans un pays libre et en démocratie, les enfants de la même nation ont-ils tous, aux mêmes conditions, le même droit à l'Instruction intégrale ?

Telle est la question de principe. Question, on le voit, beaucoup plus sociale que scolaire.

"Actuellement tous les enfants sont-ils égaux en droits?

Non. Peuvent-ils le devenir? Oui

C'est la première ligne de la Déclaration des Droits de l'homme qui affirme ceux de l'enfant : Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. "

Cette formule n'exprime pas ce qui est, mais ce qui devrait être, ce que la démocratie s'engage à réaliser.

"Les radicaux sont les hommes de progrès. Aucune réforme, si hardie soit-elle, ne les effraie. " André Maroselli - mai 1936

" Les racines de notre doctrine se découvrent dans l'œuvre aujourd'hui si injustement méconnue des philosophes du XVIIIe siècle. On pourrait soutenir sans paradoxe que Voltaire et Diderot furent déjà des radicaux; Condorcet, en tout cas, trace avec vigueur la voie où s'engageront les fondateurs de notre doctrine moderne ".
Edouard Herriot

Etat de fait.

Sous le régime actuel, les hommes ne naissent ni ne demeurent ni libres, ni égaux en droits.

Tous les "républicains de gauche "aspirent à réaliser (...) une plus grande somme d'égalité, c'est-à-dire de justice sociale.

Cette refonte de la société, les radicaux-socialistes prétendent qu'elle peut, qu'elle doit se faire progressivement, par une succession de réformes partielles, comme une œuvre de longue haleine (...).

A supposer qu'il soit impossible de faire disparaître d'un seul coup dans la société actuelle toutes les inégalités de naissance et de fortune, avec leurs conséquences politiques et économiques, morales et sociales, est-il nécessaire qu'elles se perpétuent indéfiniment dans ta société future ?

Est-il indispensable que les enfants soient, dès le berceau, soumis à deux éducations différentes, façonnés et prédestinés à deux modes d'existence que divisent dès l'entrée d'infranchissables barrières ?

C'est pourtant l'état de choses actuel.

Comme il y a deux classes d'hommes -et même avec une différence encore plus brutalement accusée- il y a deux classes d'enfants ; le droit à l'instruction pour les uns s'arrête avant la fin de l'enfance, vers douze ans ; pour les autres, il se prolonge jusqu'à la fin de l'adolescence.

Toute la question est de savoir si nous voulons, oui ou non, changer cela, interrompre des traditions séculaires, inaugurer un régime d'éducation égalitaire, qui ne sera pas le dernier mot de la révolution sociale, mais qui en pourrait être le premier. "

LOUIS BLANC: ETRE RADICAL

Lorsqu'il se présente comme radical-socialiste aux élections de février 1876, Louis Blanc lance un appel, dont on retrouve toutes les phrases dans le Vieux Larousse à l'article Radical.

Etre du Parti radical, dit Louis Blanc, c'est vouloir :

" Que la République, appuyée sur le suffrage universel, ait pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique du sort de tous ;

Que le renouvellement fréquent des Assemblées mandataires de la souveraineté nationale les tienne en communication continuelle avec l'opinion publique et empêche les élus du peuple de devenir ses maîtres ;

Que pour épargner au pouvoir émané de la nation la nécessité de frapper ou le danger de subir un coup d'Etat, on ne mette en face de ce pouvoir aucune autorité rivale ;

Que l'instruction primaire soit obligatoire, gratuite et laïque ;

Que l'enseignement soit dirigé de manière à favoriser l'éclosion des aptitudes diverses et à développer la première des libertés, celle des vocations ;

Que tout citoyen soit appelé à porter les armes pour son pays aussi longtemps que le dévouement guerrier sera nécessaire dans le monde ;

Que la peine de mort cesse d'ensanglanter nos codes ;

Qu'on introduise dans l'administration la centralisation politique qui est la force dans l'unité; mais qu'à la centralisation administrative qui est le despotisme et l'étouffement, on substitue la vie et la liberté communales;

Qu'on s'étudie à fonder, par l'établissement d'un impôt unique, le régime de la proportionnalité des charges ;

Qu'on protège, au lieu de l'entraver, tout effort, soit individuel, soit collectif, ayant pour objet de faire graduellement disparaître le prolétariat, d'élever le travailleur de la

condition de salarié à celle d'associé et de rendre de plus en plus accessible au travail la jouissance du droit de propriété, droit fondamental qui est inhérent à la nature humaine ;

Que le régime des privilèges, qui ajoute aux inégalités naturelles des inégalités conventionnelles, fasse place peu à peu à un régime qui assurerait à tous l'égal développement de leurs facultés inégales ;

Et enfin, qu'on tienne pour absolument inviolables la liberté de la presse, la liberté de conscience et de suffrage, la liberté de réunion et d'association, toutes les libertés au moyen desquelles la minorité peut devenir la majorité à son tour quand elle a raison et qu'elle le prouve ".

L'IDEAL REPUBLICAIN

Lors de sa première séance publique, le 21 septembre 1792, la Convention décrète l'abolition de la royauté à l'unanimité des 300 membres présents. Le lendemain, la Convention décide, sur proposition du député de Paris Billaud-Varenne, qu'à compter de ce jour, les actes publics seront datés de "l'an un de la République ".

Célébrant l'anniversaire du 21 septembre 1792, Léon Gambetta prononce, en 1870, un discours dans lequel il identifie la défense de la patrie en danger à l'idéal républicain :

"Citoyens, c'est aujourd'hui le 21 septembre. Il y a soixante-dix-huit ans, à pareil jour, nos pères fondaient la République et se juraient à eux-mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la Patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant.

Ils ont tenu leur serment ; ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale.

Le gouvernement, installé à l'Hôtel de Ville aux cris enthousiastes de "Vive la République! "
ne pouvait laisser passer ce glorieux anniversaire sans le saluer comme un grand exemple.
Que le souffle puissant qui animait nos devanciers passe sur nos âmes, et nous vaincrons.
Honorons aujourd'hui nos pères, et demain sachons comme eux forcer la victoire en affrontant la mort.

"Vive la France! Vive la République!"

RENDRE LA RÉPUBLIQUE RÉPUBLICAINE

A l'issue du premier Congrès du Parti radical en 1901, Camille Pelletan lit la déclaration finale dans laquelle il évoque les réformes demandées par le Parti républicain radical et radical-socialiste "La meilleure façon de défendre la République, c'est de la rendre républicaine. La plupart des réformes promises attendent encore. Leur heure devrait avoir sonné depuis longtemps, on ne peut plus la retarder. Ce sont d'abord celles qui visent le cléricalisme. La loi contre les congrégations est déjà faite. Le pays compte qu'elle sera appliquée sans faiblesse. Il l'exigerait si c'était nécessaire. La lutte est ouverte, il faudra aller jusqu'au bout. La loi Falloux a été forgée pour livrer la France aux Jésuites, il faut achever de l'abroger. Nul ne peut considérer comme une institution républicaine le pacte d'alliance conclu contre la liberté entre le pontificat romain et la dictature napoléonienne renaissante. Nous ne pouvons avoir entre nous de divergences que sur le moment où il sera déchiré : le suffrage universel décidera

Un autre péril grandit de jour en jour dans tous les pays. C'est le pouvoir que prennent dans les mains de la haute spéculation la concentration et le maniement des grands capitaux. Il faut préserver de leur domination croissante les intérêts généraux du pays, la liberté et la fortune de tous, tant par une législation enfin appliquée contre les manœuvres d'agiotage que par les mesures législatives faisant rentrer dans le domaine de l'Etat certains monopoles et services publics au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la production agricole industrielle.

Les réformes sociales s'imposent entre toutes aux préoccupations des sociétés modernes. Ce qui nous sépare à cet égard des socialistes, c'est notre attachement passionné au principe de la propriété individuelle, dont nous ne voulons ni commencer ni même préparer la suppression. Mais précisément parce que ce principe repose tout entier sur le droit inviolable de la personne humaine au produit de son travail, nous n'entendons le céder à personne quand il s'agira, non seulement d'assurer dans des conditions pratiques les retraites de la vieillesse, mais encore d'empêcher que la grande exploitation industrielle ne prenne le caractère d'une féodalité nouvelle et de hâter l'évolution pacifique par laquelle enfin le travailleur aura la propriété de

" Je ne suis pas du tout d'accord avec vous, mais je suis prêt à me faire tuer pour que vous gardiez le droit d'exprimer votre avis. " Pascal

son outil, la légitime rémunération de son travail.

Les réformes fiscales ne sont pas moins urgentes. Notre système d'impôts reste léger aux riches, lourd aux pauvres, pesant surtout sur la masse des cultivateurs qui forment la majorité et la force du pays. Nous voulons avant tout l'établissement de cet impôt progressif sur le revenu qui décharge tous les travailleurs et qui sera particulièrement le grand dégrèvement des villages. Nous voulons, d'une façon générale, la refonte de ce système vieilli, notamment la réforme de la contribution foncière et des taxes qui immobilisent la propriété rurale.

Ajoutez une véritable égalité devant le service militaire réduit à deux ans. Voilà les grandes lignes du programme. "

LES RADICAUX ET LE MONDE RURAL

Les radicaux ont toujours été des fervents défenseurs des classes rurales. Dès les premiers congrès, les radicaux ont souhaité assurer la sauvegarde des intérêts des paysans. "A nous, radicaux-socialistes, qui avons toujours trouvé dans les masses terriennes des défenseurs les plus fidèles de nos idées et de nos doctrines, le même devoir qu'hier, mais plus impérieux aujourd'hui, s'impose à notre action : celui de sauver de la ruine et de la misère les paysans qui nourrissent le pays et savent si héroïquement le défendre aux heures d'invasion ; celui de protéger et d'honorer notre démocratie rurale qui reste le rempart le plus solide de la République et de la Paix. "

Compte-rendu du Congrès de 1933.

"La grande force de notre France n'a-t-elle pas toujours été d'être une nation de petits paysans, et cette force n'a-t-elle pas été diminuée chaque fois que la petite paysannerie a été amoindrie ? Plus encore que d'assurer à l'ensemble de l'agriculture française une situation privilégiée, notre politique radicale doit être de maintenir au sol le plus grand nombre possible de cultivateurs propriétaires en leur assurant le bien-être et la sécurité. Or, cette union confiante et active du radicalisme avec le paysan s'avère chaque jour davantage comme étant de salut public. Je ne me lasserai point de répéter que, si cette union ne prévaut pas, ce sera le triomphe des factions extrêmes, au détriment des intérêts du pays et peut-être même de sa force et de son existence. "

Intervention de Liautey au Congrès de 1937.

"Notre Parti radical doit jouer un rôle essentiel. Aucune formation politique n'est en effet mieux à même de parler aux classes moyennes et aux classes rurales que la nôtre."

Léon Archimbaud. L'avenir du radicalisme, 1937.

LE RADICALISME VU PAR DES RADICAUX

"L'esprit radical a ce trait de ressemblance avec l'esprit scientifique qu'il vit de relatif et non d'absolu. Il ne prétend ni être immuable, ni être infaillible. Il fait profession d'apprendre sans cesse et de se corriger sans relâche. Ne se pliant à aucune consigne destinée à régler de force l'avenir, il est libre de toute entrave : il ne souscrit ni aux dogmes d'un système a priori, ni aux réserves intéressées d'un parti ou d'une classe, ni aux règles artificielles d'une prétendue sagesse sociale.

Il n'apporte pas la vérité toute faite et parfaite. Il la fait laborieusement, heure par heure et parcelle après parcelle. "

Ferdinand Buisson, La politique radicale.

"Etre radical, c'est demeurer optimiste. C'est affirmer qu'il y a de par le monde beaucoup plus de soleil que d'ombre (...) Etre radical, c'est renouveler l'antique affirmation que nul n'entrera au jardin de la pensée, si d'abord il n'est géomètre, c'est louer la raison, c'est en faire la mesure de toutes choses, c'est l'instaurer en dignité suprême (...) Etre radical, c'est nier que cette terre soit une vallée de larmes. C'est l'orner de ces fleurs spirituelles qui ne craignent ni les brumes ni les frimas. C'est réconforter les âmes et les corps en entretenant la flamme d'un autel, le foyer vigilant de l'idée républicaine. "

Edouard Herriot, préface de l'ouvrage de Jammy Schmidt, Idées et images radicales. "Je tiens le radicalisme pour nécessaire au régime démocratique. Il est un élément d'équilibre, de mesure, sans lequel deux grands mouvements violemment hostiles, comme deux armées en marche, se heurteraient et se défieraient sans cesse, dans une atmosphère de haine sociale et de guerre civile. "

Camille Chautemps.

"Qu'est-ce que le radicalisme ? Avant tout, une méthode. Quelle est cette méthode ? La science inspirant la politique."

Albert Baye, le radicalisme.

LES RADICAUX ET L'AFFAIRE DREYFUS

L'affaire Dreyfus est l'occasion, pour les radicaux, d'exprimer et d'affirmer des prises de position morales qui sont les fondements du radicalisme.

Auguste Scheurer-Kestner, ami de Gambetta, et président du Sénat, prend en 1897 la tête du mouvement qui demande la révision du procès du capitaine Dreyfus. Le 13 janvier 1898, Emile Zola lance son célèbre J'accuse à la première page de l'Aurore. Cet article, dont le titre est trouvé par Clemenceau, dénonce les incertitudes du procès et pose le problème de la responsabilité de l'état-major. La bataille entre révisionnistes et anti-dreyfusards tourne alors en gigantesque confrontation, où s'exacerbent toutes les intolérances. Le 20 février, le clan des "intellectuels " qui soutiennent Dreyfus crée la Ligue des droits de l'homme. Zola se trouve déféré devant la cour d'assises de la Seine et condamné à un an de prison pour diffamation. Au lendemain des élections de 1898, le radical Henri Brisson, président du Conseil, doit attendre l'aveu du colonel Henry et la démission de Cavaignac pour engager, le 30 août, la procédure de révision, sans parvenir à y associer tous ses ministres.

Avec la découverte du faux de Henry, la situation change radicalement : les antidreyfusards, qui se prétendaient alors les défenseurs des institutions nationales, deviennent, en attaquant la magistrature, des ennemis de la République. Cette menace renforce la détermination des radicaux. La cour de cassation conclut, malgré la campagne nationaliste dirigée contre les magistrats qui la composent, à la révision le 3 juin 1899. Waldeck-Rousseau forme un gouvernement, avec pour tâche prioritaire la défense de la République, qui obtient un large soutien des radicaux.

Certains d'entre eux créent en juin 1899 une Fédération radicale-socialiste de France. En juillet 1900 naît la Ligue d'action républicaine organisée pour réagir au succès des nationalistes lors des municipales à Paris. La mise en place du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, appelé comité Mascuraud, rejoint cette préoccupation de défense républicaine.

L'affaire Dreyfus a donc provoqué un sursaut de défense républicaine qui a profondément marqué la tradition radicale. Mais elle consacre en outre l'accession à la politique d'une génération, dont bon nombre de ses représentants rejoindront le Parti radical, à l'instar d'Edouard Herriot.

THÉODORE STEEG

A l'issue du Congrès de Rouen d'octobre 1910, Théodore Steeg s'adresse, dans la déclaration finale aux militants radicaux :

"Dans le congrès qui s'achève, les organisations républicaines radicales et radicales-socialistes ont manifesté avec autant d'énergie que de franchise leur vitalité frémissante. Elles ont affirmé un noble Souci de leur dignité, exprimé leurs inquiétudes, proclamé leurs aspirations (...).

À un libéralisme de mots, à un nationalisme de parade vous avez opposé victorieusement votre claire intelligence des conditions d'une liberté réelle et des intérêts fondamentaux de la patrie républicaine. Vous avez institué sur toute la surface du pays des foyers ardents d'éducation civique. Vous avez voulu faire descendre, de plus en plus la République dans les faits et les mœurs en incitant tous les citoyens à suivre d'un regard, de plus en plus attentif la direction de la chose de tous. Vos comités ont été des centres de discussion, jamais vous n'avez songé à imposer l'orthodoxie tyrannique d'une formule figée, mais au contraire, vous avez invité vos militants à chercher par la réflexion sincère, par la discussion ample, par l'examen désintéressé des doctrines et des faits, la solution des problèmes que posent l'évolution économique et le mouvement des idées.

Pensée Radicale...

"En politique, il ne suffit pas d'être aussi honnête qu'ailleurs, il faut l'être plus " Jean-François Hory

" Les partis filtrent trop facilement les idées de leur base. Par souci de confort, ou goût du pouvoir, par attachement aux dogmes ou par opportunisme, ils privilégient la structure sur les principes ou les propositions. Les militants ne sont pas dupes et les citoyens moins qu'on ne le croit. "

Thierry Jeantet - 1983

C'est à cette préoccupation de la sauvegarde et du développement de la pleine liberté intellectuelle du citoyen de la République que vous avez obéi en vous attachant de tout votre cœur et de toute votre raison à la défense et au progrès de l'école laïque dans votre pays. Vous ne l'avez jamais considérée comme une arme de bataille contre des convictions qui ne sont pas les nôtres. Vous avez voulu enseigner à l'enfant les solides vertus, plus nécessaires dans une démocratie que dans tout autre régime, le sentiment de sa dignité, le respect de la vérité, l'attachement indéfectible à la justice. "

LE MANIFESTE DES 363

Après les élections de 1876 marquées par une nette victoire des républicains, des tendances s'affirment et se retrouvent dans la constitution des groupes parlementaires. Quatre groupes républicains sont formés à la Chambre : le Centre gauche de Thiers, la Gauche républicaine de Ferry et Grévy, l'Union républicaine de Gambetta, et un groupe d'extrême gauche rassemblé par Louis Blanc. Les radicaux s'accordent avec les autres républicains pour interpeller le gouvernement. Le président du Conseil, Jules Simon, ne peut ainsi empêcher le vote d'une loi rendant au jury la charge de juger les délits de presse. Le 16 mai 1877, Mac-Mahon écrit à Jules Simon pour lui reprocher son manque d'autorité et rappeler les dangers que le radicalisme fait courir au pays. Jules Simon démissionne et le duc de Broglie le remplace à la tête d'un ministère royaliste et clérical. Le 20 mai, 363 députés républicains signent un manifeste de défiance à l'égard du ministère de Broglie, dénonçant la "politique de réaction et d'aventures ". Dû à Eugène Spuller, ami de Gambetta, ce manifeste scelle l'union des républicains. Mac-Mahon obtient du Sénat la possibilité de dissoudre la Chambre. Les républicains adoptent, pour la campagne électorale, le principe d'une candidature unique :

les 363 signataires se présentent sans qu'aucun candidat républicain ne leur soit opposé. Léon Gambetta s'impose comme le leader de la campagne aboutissant à la victoire des républicains, qui ne retrouvent cependant que 320 sièges. La victoire des républicains aux élections sénatoriales met fin à la résistance de Mac-Mahon, qui démissionne de la présidence de la République et sera remplacé par Jules Grévy.

LE PREMIER CONGRES RADICAL

Le premier congrès du Parti radical s'ouvre le 21 juin 1901 à Paris. Il regroupe 1132 délégués, 78 sénateurs, 201 députés, 476 comités républicains, 155 loges, 849 délégués de Conseils généraux et municipaux et d'associations diverses ; 21 S journaux prennent part ou sont représentés au Congrès.

Le Congrès s'achève sur une déclaration lue par Camille Pelletan, qui évoque les réformes voulues par les radicaux et les méthodes pour les mettre en œuvre :

"Voilà les grandes lignes du programme :

Pour sa réalisation nous attendons tout du suffrage universel mis en pleine possession de lui-même et de son autorité légitime à la fois par les mesures nécessaires, soit pour affranchir de toutes les pressions la liberté des votants les plus humbles, soit pour mettre un terme à la honte des élections d'argent, et par les remaniements constitutionnels qui assureront la plénitude de sa souveraineté.

Mais il faut autre chose à la démocratie pour qu'elle sente tout à fait à sa tête un gouvernement vraiment républicain. C'est du train quotidien des choses, du choix des fonctionnaires, du poids des influences locales, des mille questions de détail qu'un gouvernement traverse tous les jours que se dégage l'impression décisive pour la grande majorité du pays.

Comment ne découragerait-on pas les masses profondes de la démocratie, les millions d'individus dont le dévouement n'a jamais manqué à notre cause, dont le courage a résisté à toutes les persécutions et qui sont, plus encore que les politiques les plus illustres, les véritables fondateurs de la République s'ils voyaient indéfiniment les intérêts réactionnaires aussi puissants sur les ministres qu'ils ont portés au pouvoir que sur ceux qui les traquaient la veille ?

La France républicaine n'est plus disposée à tolérer qu'un gouvernement aussi bien intentionné qu'il soit se laisse envelopper par les influences qu'il avait mission de détruire et commence par se faire trahir par ses bureaux pour finir par se faire dominer par eux. "

LES RADICAUX ET L'ECOLE

Les radicaux ont toujours attaché une importance considérable aux questions d'éducation. Ils entendent substituer à la sélection par l'argent ou la classe sociale, une sélection fondée sur le mérite, et développer la culture générale indispensable au citoyen éclairé, comme en témoigne cette intervention d'Hippolyte Ducos au Congrès de Paris de 1927 :

"Il faut que sur les mêmes bancs, sans distinction de fortune ou de croyance, tous les petits enfants de France puissent recevoir côte à côte les premiers éléments du savoir et fassent, avant tout, l'apprentissage de la fraternité. "

Vient ensuite un âge où la diversité des capacités et des nécessités sociales ne permet plus que l'enseignement soit identique pour tous, et où les jeunes gens doivent prendre des directions divergentes : est-ce à dire que dès lors le vocable d' "école unique " ne comporte plus aucun sens ?

Les partisans de cette réforme sont, au contraire, persuadés qu'il est parfaitement possible d'instaurer une organisation universitaire qui soit pénétrée d'une profonde unité. Et voici quelles sont les conditions essentielles de cette unité :

- "1°) Tous les enfants seront égaux devant l'enseignement : chacun d'eux ira là où son mérite l'appelle, sans que jamais l'argent puisse constituer un obstacle. Il faut, en effet, que jamais un enfant paresseux ou mal doué ne puisse s'élever, par la seule força qui par la força principale de l'argent inservià des cituations qu'il no mérite pas. Il fout
- force ou par la force principale de l'argent, jusqu'à des situations qu'il ne mérite pas. Il faut que jamais un enfant intelligent et travailleur ne soit arrêté pour des raisons pécuniaires dans son ascension vers les degrés supérieurs de la science.
- **2°)** Nul ne doit risquer d'être arrêté brutalement en chemin, au fond d'une impasse, parce qu'il n'aura pas été aiguillé dès l'origine dans une direction conforme à ses aptitudes (...)
- **3°)** Entre toutes les formes de notre enseignement les rapprochements seront multipliés et l'on veillera à ne pas accentuer trop vite les spécialisations.

Dans les diverses sortes de culture, on aura soin de réserver une partie générale commune, on cherchera plutôt à développer l'intelligence et le caractère qu'à emmagasiner des connaissances. A tous les degrés on aura soin de former des citoyens renseignés sur les nécessités de leur temps et préparés à leurs devoirs futurs.

4°) Pour aucun enfant l'instruction et l'éducation ne se termineront au sortir de l'école primaire. "

UNE MORALE FONDEE SUR LA RAISON

"Les principes de la morale enseignés dans les écoles et dans les instituts, seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hommes. La Constitution, en reconnaissant le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre, dans l'instruction publique, un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Chacun d'eux doit être enseigné dans les temples par ses propres ministres. Les parents, quelle que soit leur opinion sur la nécessité de telle ou telle religion, pourront alors envoyer leurs enfants dans les établissements nationaux ; et la puissance publique n'aura point usurpé sur les droits de la conscience, sous prétexte de l'éclairer et de la conduire. D'ailleurs, combien n'est-il pas important de fonder la morale sur les seuls principes de la raison! Quelque changement que subissent les opinions d'un homme dans le cours de sa vie, les principes établis sur cette base resteront toujours également vrais, ils seront toujours invariables comme elle : il les opposera aux tentatives que l'on pourrait faire pour égarer sa conscience, elle conservera son indépendance et sa rectitude, et on ne verra plus ce spectacle si affligeant d'hommes qui s'imaginent remplir leurs devoirs en violant les droits les plus sacrés, et obéir à Dieu en trahissant leur patrie. Ceux qui croient encore à la nécessité d'appuyer la morale sur une religion particulière doivent eux-mêmes approuver cette séparation : car, sans doute, ce n'est pas la vérité des principes de la morale qu'ils font dépendre de leurs dogmes : ils pensent seulement que les hommes y trouvent des motifs plus puissants d'être justes ; et ces motifs n'acquerront-ils pas une force plus grande sur tout esprit capable de réfléchir, s'ils ne sont employés qu'à fortifier ce que la raison et le sentiment intérieur ont déjà commandé?"

Condorcet, 1792.

LA CREATION DU M.R.G.

L'année 1971 est marquée par le désaccord profond entre Maurice Faure et J.-J. Servan-Schreiber, désaccord portant sur le choix de la stratégie à adopter pour le Parti radical. Au premier qui préconise l'alliance à gauche, le second oppose son souhait de constituer, avec Jean Lecanuet, le Mouvement réformateur. Cette confrontation entre les deux stratégies et les deux dirigeants atteint son paroxysme à l'occasion du Congrès de Suresnes d'octobre 1971, au cours duquel J.-J. Servan-Schreiber est élu à la présidence du parti face à Maurice Faure. Dès le 3 novembre 1971, des entretiens réunissent, à Saint-Germain-en-Laye, les dirigeants du Parti radical, du Centre démocrate, du Centre républicain et de la Démocratie socialiste. Les représentants des différentes formations réussissent à s'entendre sur un programme commun et, tant bien que mal, sur une stratégie électorale commune.

La naissance du Mouvement réformateur suscite l'inquiétude chez les parlementaires radicaux. La constitution, le 17 novembre, d'un Groupe d'études et d'action radical-socialiste réunissant des élus et des militants ayant soutenu Maurice Faure lors du Congrès de Suresnes, n'empêche pas la ratification par le Comité directeur du parti, à une très faible majorité, de l'accord de Saint-Germain-en-Laye.

Tout au long de l'année 1972, le Groupe d'études et d'action radical-socialiste s'organise, sous la présidence de Robert Fabre, député de l'Aveyron, pour " maintenir le Parti radical dans la tradition de gauche en y préservant sa personnalité propre et en y valorisant son apport original ". Le référendum d'avril 1972 donne à J.-J. S.-S. et au G.E.A.R.S. une nouvelle occasion de s'opposer.

La situation se clarifie avec le Congrès extraordinaire de Lille de juin 1972, auquel les minoritaires ne prennent pas part. Le Congrès décide de la stratégie électorale en vue des prochaines législatives, en privilégiant l'alliance des réformateurs, tout en laissant ouvertes les perspectives de négociation avec les socialistes, à condition que ces derniers refusent des éléments du programme communiste. La signature du programme commun de gouvernement par les socialistes et les communistes, au cours de ce même mois de juin, lève cette hypothèque.

Le 6 juillet 1972, les radicaux de gauche, menés par Robert Fabre, René Billères, Maurice Faure et Auguste Pinton, signent, avec le Parti socialiste, un accord électoral leur permettant de se présenter dans une cinquantaine de circonscriptions, sous le sigle "Union de la Gauche Socialiste et Démocrate ". Le 12 juillet, les radicaux de gauche acceptent le programme commun négocié par les socialistes et les communistes. Le 19 juillet, le président du Parti radical signifie aux radicaux de gauche leur " suspension d'adhésion ". Le G.E.A.R.S. se transforme, à l'automne, en mouvement de la Gauche Radicale-Socialiste, placé sous la présidence de Robert Fabre.

Plus de la moitié des fédérations et la plus grande partie des parlementaires du Parti radical rejoignent ce mouvement. En janvier 1973, à la suite de poursuites judiciaires, les radicaux de gauche doivent modifier le nom de leur mouvement, qui devient le Mouvement des Radicaux de Gauche. Le M.R.G. tient son premier congrès constitutif à Paris, en décembre 1973.

Michel Crépeau, le premier Maire écologiste de France (la Rochelle) est élu Président du parti en 1978 et est candidat au 1er tout de des Présidentielles de 1981, soutenant François Mitterrand au second tour.

L'Entreprise Equitable

n ce début du XXIe siècle, l'économie du monde repose sur l'entreprise. Les tentatives d'organisation d'une économie étatisée, ignorante de l'initiative individuelle et nécessairement exclusive de toutes les libertés, ont tragiquement échoué. Les traces de ces vains efforts, généreux à leur origine, subsistent pourtant dans une bonne partie des consciences. L'entreprise entre avec peine dans la réflexion des partis de gauche. La résistance à s'engager, sur le terrain de l'économie, dans la seule voie permettant de concilier le progrès et les libertés, trouve il est vrai des justifications dans la persistance d'une conception de l'entreprise qui n'est plus en rapport avec l'état du développement humain. L'organisation et le mode de fonctionnement de l'entreprise rappellent ce qu'étaient les sociétés politiques avant les Lumières.

Or, il est vain de penser que les politiques de solidarité trouveront quelque efficacité si elles continuent de s'appliquer hors du champ où s'accomplissent la création et la distribution des richesses, celui-là même où se déroule, pour l'essentiel, la vie quotidienne de la plupart des citoyens. Les politiques publiques "de progrès "ne sont que des palliatifs, inaptes à produire le consensus social, si, esquivant le lieu où se joue l'avenir des sociétés, comme des femmes et des hommes qui les composent, elles se bornent à des mesures de correction des déséquilibres économiques ou des difficultés sociales imputés à des entreprises que l'on regarde comme étrangères, ou hostiles, à ceux qui les font vivre.

L'objectif d'une société solidaire ne peut être atteint sans l'organisation de la solidarité au sein même de la libre entreprise.

Le modèle de l'ENTREPRISE EQUITABLE n'a de signification véritable qu'appliqué au cas des entreprises dont la taille en fait des organisations collectives. Les petites entreprises doivent demeurer le lieu où se déploient librement les initiatives individuelles, dont les succès, précisément, conduisent à la formation de communautés de production de biens ou de services aux plus vastes dimensions.

La réforme de la grande entreprise, en vue de sa transformation en une ENTREPRISE EQUITABLE, doit s'appliquer essentiellement à deux domaines, celui de sa gouvernance, et celui de la répartition de ses produits. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'associer tous les acteurs de l'entreprise pour faire de celle-ci une organisation d'intérêt commun. Au principal, ces acteurs sont les apporteurs de capitaux, les apporteurs de compétence et de travail, et les clients ou usagers de l'entreprise.

Quelques progrès ont été accomplis dans le sens d'un plus grand pluralisme dans la gouvernance des grandes entreprises. Ils ne suffisent pas à faire sortir la grande entreprise de l'Ancien régime. Si la nécessité d'unité et de cohérence dans la direction et la responsabilité de l'entreprise ne sont pas en discussion, la confiance dans ses objectifs et la conduite de son activité appellent une participation de tous ses acteurs au choix de ses dirigeants et à la définition de ses engagements stratégiques. Comment comprendre, aujourd'hui, qu'un dirigeant de grande entreprise soit désigné, pour simplifier, par les représentants de fonds de pension alimentant les retraites de salariés d'entreprises extérieures, au motif qu'ils sont actionnaires, sans qu'aient leur mot à dire les salariés de l'entreprise concernée ? Comment admettre que la seule considération des intérêts des premiers conduise, par la décision d'un seul, à des choix économiques déterminants pour tous les acteurs de l'entreprise. La grande entreprise est riche de compétences, qui doivent contribuer à la définition de choix objectifs et rationnels, en vue de la poursuite de l'intérêt commun. Les clients, consommateurs, ou usagers de la grande entreprise, ne peuvent être tenus à l'écart de décisions qui, nécessairement, les affectent ; ils doivent être représentés dans l'entreprise, informés et écoutés.

La répartition de la valeur ajoutée de l'entreprise doit être également organisée selon des critères objectifs et rationnels. Dans le cas de l'entreprise qui réalise des profits excédant les prévisions, la répartition du surplus après investissement, au-delà de la rémunération normale des capitaux investis et du paiement des salaires convenus, doit s'opérer selon une clé pré-établie, assurant un accroissement des rémunérations salariales au moins proportionnel à celui de la rémunération du capital. Dans le cas de l'entreprise gestionnaire de service public, une part du surplus doit être affectée à l'abaissement des tarifs des redevances perçues sur les usagers. La fixation, par ailleurs, de la rémunération, ou des conditions de retraite, des dirigeants salariés, devrait exclure les extravagances que l'on observe, et

L'Entreprise Equitable

Les principes de l'économie sociale, modèle équitable

- libre adhésion
- gestion démocratique (une personne, une voix)
- juste répartition des excèdent
- propriété collective choisie
- solidarité
- double qualité : salarié/sociétaire ou usager/sociétaire

qui sont un défi au bon sens. De même qu'il existe un salaire minimum, de même devrait être fixée une limite maximum, tenant compte de tous les critères utiles, à la rémunération du dirigeant.

De tels impératifs de justice, de solidarité et de rationalité dans l'organisation et le fonctionnement des grandes entreprises ne peuvent être imposés de façon générale et immédiate sans risque économique. Les modalités d'organisation et de gestion de l'ENTREPRISE EQUITABLE doivent être d'abord précisées. Sur cette base, l'évolution des entreprises existantes vers le modèle retenu peut être favorisée par des aides publiques, notamment fiscales, conformes au droit communautaire dès lors qu'elles répondent à un objectif de politique générale.

Le modèle de L'ENTREPRISE EQUITABLE, toutefois, pourrait être expérimenté sans délai chaque fois que l'Etat procède à une opération de privatisation d'entreprise publique. Les statuts des sociétés publiques existantes comportent, par exemple, des dérogations au droit commun permettant, dans ces entreprises, une représentation de l'Etat - dont il ne fait généralement, d'ailleurs, aucun usage - sans rapport direct avec sa situation d'actionnaire. L'opération de privatisation pourrait utilement, et devrait obligatoirement, s'accompagner d'un maintien de telles modalités dérogatoires, au profit d'une représentation, dans les instances de décision de l'entreprise, des salariés et, le cas échéant, des usagers. Elle devrait également comporter la fixation de règles de répartition des produits nets de l'entreprise entre tous ses acteurs : apporteurs de capitaux, apporteurs de compétences et de travail.

Surtout, l'Entreprise équitable est déjà dans le monde, sur l'ensemble des continents, une réalité avec les coopératives, les mutuelles et les associations (ou encore les fondations) celles de "économie sociale" démocratiques, solidaire, citoyenne, équitable concernent selon l'Alliance Coopérative Internationale plus de 3 milliards de personnes sur le globe- Présentes dans tous les secteurs bancaires, d'assurance, sanitaire et social, agricole, de la pèche, des services et de l'industrie, souvent en pleine expansion et à l'origine de nouveaux comportements économiques.(commerce équitable) de nouveaux modes d'accès aux besoins essentiels (micro crédit, services à domicile), donnant naissance à des expériences diverses (économie solidaire, tiers secteur) convergent avec de nouveaux modes d'entreprendre, (logiciels libus). Ces entreprises ont toujours été soutenues par les Radicaux (Edouard Herriot soutenant les coopératives de construction à Lyon, Thierry Jeantet participant à la création de ma délégation interministérielle chargée de l'économie sociale en 1981 ...) Elles sont aujourd'hui citées comme des modèles d'entreprises du futur par la Commission Européenne, le Comité Economique et Social Européen, le Bureau International du Travail, l'ONU même.

"La question est de savoir si le Parti radical cessera d'être l'otage d'une bourgeoisie qui n'a rien compris et ne comprendra rien, ou si, résolument ce grand parti républicain se retournera, conformément à sa doctrine et à sa tradition, vers le peuple français ".

Marcel Perin - 1953



es radicaux, souvent taxés d'archaïsme à ce propos, estiment en effet qu'il s'agit d'une question historique pour au moins trois raisons :

- au strict plan de l'histoire factuelle de notre pays, la question laïque a ouvert, depuis la Révolution Française et tout au long du 19ème siècle des débats structurants pour la République
- au plan des principes républicains, l'Histoire a inscrit la laïcité comme une des règles intangibles, de valeur constitutionnelle et donc par là même non susceptible d'une quelconque modernisation si celle-ci devait être une relativisation du principe laïque.
- enfin, si l'on veut bien considérer l'Histoire comme l'ensemble des phénomènes qui, sur la longue durée, constituent le moteur de nos sociétés, il nous faut envisager ensemble une conception de la laïcité plus large que la vision restrictive longtemps donnée d'un combat pour la délimitation des sphères privée et publique dans les questions religieuses.

Oui, la laïcité est bien un sujet de l'Histoire à tous les sens.

On peut développer à la fois la définition de la laïcité par les radicaux, les différentes implications de cette définition, et le regard des radicaux sur les polémiques actuelles.

Les radicaux regardent la laïcité comme la garantie de la neutralité absolue des institutions publiques à l'égard des influences confessionnelles, partisanes et économiques.

La laïcité est donc d'abord **un rempart** et, par là, incompatible avec l'idée d'ouverture ou d'abaissement qui suppose un affaiblissement de la garantie de neutralité.

Le rempart de la laïcité protège **l'espace public**, et le protège absolument. Il réalise la sécularisation du concept de sanctuaire. Au sens profane du terme, les institutions publiques sont sacrées.

Fondée sur les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, spécialement sur les règles d'autonomie du sujet et d'égalité en droit, la laïcité dont l'objet même est de favoriser l'éveil de consciences libres, s'applique de façon naturellement privilégiée à l'école.

La laïcité, si elle garantit la neutralité des institutions publiques, garantit également - et par suite logique - la liberté des individus dans l'espace privé.

Elle donne aux individus des garanties rigoureusement égales. La mise en œuvre du principe de laïcité ne peut donc résulter que de **la loi** et non de pratiques administratives s'inspirant, de façon relative, d'environnements sociaux ou culturels différents.

La loi laïque doit considérer tout également les individus, leurs groupements et associations. La République laïque ne procède à aucune hiérarchisation des communautés. Essentiellement profane elle garantit leur égalité dans l'espace public.

Des quelques caractères généraux ainsi sommairement rappelés, les radicaux déduisent que la laïcité n'est pas réductible à quelques définitions dans lesquelles des polémiques actuelles voudraient l'enfermer. Principe permanent de la République, elle ne va pas **au gré de définitions circonstancielles** dont le résultat, recherché ou fortuitement atteint, serait de l'affaiblir. Voyons donc ce que la laïcité n'est pas :

Ainsi la laïcité n'est-elle **pas une pensée de combat anti-religieux**. Si la philosophie laïque a trouvé à s'illustrer et à s'appliquer dans la lutte contre le cléricalisme et ses débordements, elle n'a pas pour objet de combattre les choix de conscience librement faits par les individus, choix éminemment respectables dans la mesure où ils ne concernent que l'espace privé et qu'ils sont donc au fondement même de la liberté individuelle. Si la pensée laïque regroupe évidemment des athées et libres penseurs militants (dont le militantisme n'a pas plus à occuper l'espace public que celui des religieux), elle associe tout aussi bien des agnostiques et des croyants. Il suffit à ces derniers d'admettre que le religieux doit être tenu à l'écart de la sphère publique pour adopter pleinement les règles législatives inspirées par la laïcité. En un mot, **la loi respecte la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi.**

La Laïcité

La Laïcité

La laïcité ne doit **pas plus** être regardée comme **un matérialisme**. Là encore, si la pensée laïque s'est affirmée, historiquement et politiquement, par opposition aux excès de la pensée religieuse, elle n'a pas pour autant répudié les inspirations idéalistes et spiritualistes de l'action publique. Tout au contraire la laïcité s'alimente à la réflexion spirituelle sur les lourdes interrogations propres à la condition humaine et elle se tend vers l'objectif idéal d'une société où la liberté des individus serait garantie par la neutralité des institutions. Comme l'éthique est indépendante de la morale, la spiritualité est indépendante de la foi. Et la spiritualité républicaine est laïque.

La laïcité n'est **pas plus un culte inversé.** Pour avoir été adoptée par la République à l'époque où triomphaient le progressisme et le rationalisme, la laïcité est souvent apparue à tort comme un culte de la Raison. Pour leur part, les radicaux ne donnent pas de majuscule à la raison critique laquelle n'est pas la statue d'un temple profane mais l'outil que l'esprit libre applique aux problèmes qu'il rencontre. La République n'opère donc pas la sacralisation laïque de la Raison comme référence unique mais elle se réfère à la raison comme au moyen privilégié -et non exclusif- de la connaissance.

La laïcité n'est **pas non plus limitée aux affaires religieuses**. Posée comme la garantie de la neutralité des institutions publiques, elle doit soustraire celle-ci aux influences qui sont étrangères à la définition du bien public et aux procédures démocratiques. Si cette nécessité apparaît clairement pour les influences économiques (c'est ce qui distingue la République Française de certains états admettant le "lobbying "comme un moyen normal de pression, à l'intérieur même des institutions, sur la décision publique), elle est plus difficile à énoncer pour les influences partisanes. La règle est cependant claire : si les partis politiques peuvent et doivent concourir à l'expression du suffrage universel, ils portent atteinte à la laïcité républicaine lorsqu'ils confisquent une institution au détriment du bien public ou des libertés des citoyens représentés par d'autres partis. En particulier, la manifestation d'opinions partisanes n'a pas sa place à l'école ; cette proscription ne s'applique toutefois pas à l'histoire des idées ni à la philosophie politique dès lors qu'elles concourent à l'émancipation des consciences.

La laïcité, qui trouve dans l'école publique son terrain d'élection, ne s'applique pas dans le champ de l'enseignement privé et ne se limite pas à l'école. Sur le premier point, les radicaux tiennent, depuis les débats théoriques entre Clemenceau et Jaurès, que les citoyens ont la possibilité d'organiser des enseignements privés notamment confessionnels et donc soustraits au principe de laïcité mais que l'argent public doit aller à l'école publique laquelle a, bien sûr, leur préférence. Par ailleurs, la laïcité doit s'appliquer à toutes les institutions publiques.

La laïcité n'est **pas la propriété d'une famille politique.** Si les radicaux revendiquent leur héritage particulier et les combats de la gauche en faveur de la laïcité, ils notent que la grande majorité des démocrates français ont admis et défendent la consubstantialité de la République et de la laïcité. Au demeurant, ils sont obligés de constater, dans l'ordre politique, que les abandons relatifs du principe de laïcité ont été autant le fait de gouvernements de gauche que de gouvernements de droite.

Enfin, la laïcité n'est pas un principe exclusivement français. Contrairement à une idée très répandue, la laïcité n'est ni une spécificité française ni un concept impossible à traduire et à exporter. Pour avoir créé et animé au Parlement Européen -institution spécialement rétive à la laïcité- un intergroupe laïque associant 150 parlementaires de 12 nationalités, les radicaux savent qu'il existe en Europe un véritable besoin de laïcité, exprimé par exemple, par de plus en plus de jeunes citoyens en Pologne. Ils savent aussi que nombre de pays d'Amérique Latine sont acquis à ce principe. Même s'il n'a pas encore acquis ailleurs qu'en France de valeur constitutionnelle, il paraît approprié à la solution de nombre de problèmes politiques internes (Irlande, par exemple) ou internationaux (Moyen-Orient, par exemple).

Voici donc, selon les radicaux, les éléments positifs et négatifs permettant de définir la laïcité.

- Malgré son caractère historique, nous ne pouvons qu'insister sur la parfaite actualité de la question laïque ?
- Le monde entier nous renvoie -et notamment depuis le 11 septembre 2001- les échos violents des haines ethniques ou religieuses. En Afghanistan, en Somalie, au Soudan, au Pakistan, au Moyen-Orient bien sûr, et même aux Etats-Unis où les évangélistes prétendent mener la croisade de l'Empire contre le mal, partout le monde nous montre l'immense besoin qu'il a d'une laïcité à vocation universelle. A tous ces peuples qui se haïssent, qui s'excluent, qui s'entretuent au nom de la plus infime et de la plus respectable des différences, celle des choix de conscience religieux, nous pouvons proposer comme un appel à la rescousse de la paix et de l'idée laïque le grand poète cubain Reinaldo Areinas qui écrivait : "Vivre pour la haine c'est vivre au service de son ennemi ". Oui la paix et la laïcité ont partie liée, pour le bonheur et le progrès de l'humanité.

La Laïcité

Nous les Républicains de gauche, et la Gauche des libertés

es radicaux sont, à gauche, différents. Ils ne sont ni marxistes, ni socialistes. Ils ne lisent pas l'histoire comme celle d'une lutte des classes, et ne sont pas de ce fait aveugles aux réalités d'une époque où le partage de la planète entre pays nantis et pays démunis, comme l'exclusion sociale d'une part de la population des sociétés les plus avancées, ne doivent rien aux analyses d'un autre siècle. Ils ne sont pas convaincus des vertus de l'étatisme, du dirigisme, ou de la pertinence du recours à des gestes censés symboliser le progrès.

Quant à ce qui distingue un radical d'un vert, on dira pour simplifier que si, pour un vert, la purification de l'atmosphère parisienne passe par le retour à la bicyclette, elle est, pour un radical, un objectif justifiant qu'on accélère recherche et développement en faveur de la voiture propre.

Le parti radical de gauche n'est pas seulement différent par les valeurs qui fondent son action politique. Il est également singulier par des caractéristiques propres, qui le distinguent des

"grands partis de gouvernement". Il n'y a pas d'enarques au PRG, ou bien y sont-ils discrets. Circonstance qui lui permet de n'être pas touché par cette distorsion propre à la démocratie française dans laquelle le pouvoir, en quelque sorte, se représente lui-même, au lieu de représenter les citoyens. L'ENA forme les meilleurs hauts fonctionnaires du monde, à l'impeccable rationalité. Trop d'entre eux ont entrepris d'appliquer leur raison à la direction de la France, au point d'encombrer et la droite et la gauche d'un excès de logique pure et parfaite, sûre de sa pertinence, mais sourde aux mille autres raisons d'un pays complexe et changeant. Le 29 mai a permis que l'on s'avise de la faille.

Le parti radical de gauche comporte en revanche beaucoup d'élus locaux, qui ne sont pas les mandataires d'une catégorie sociale ou professionnelle particulière, et sont simplement engagés dans la gestion quotidienne des intérêts communs. C'est un parti de femmes et d'hommes libres, de toutes conditions et de toutes professions. C'est un parti ouvert, attentif aux désespérances d'un monde rural qui voit s'éloigner ses services publics, accueillant au besoin de République de tous ceux qui, dans les banlieues de nos grandes villes, s'en ressentent aujourd'hui les indigènes.

En ces temps de craintes sociales et de replis identitaires, de désenchantement sinon de désaveu à l'égard des formations qui, depuis plusieurs décennies, font la politique de la France, le retour de la confiance et de l'élan passe par une renaissance de la démocratie française et celle-ci, par les retrouvailles entre les citoyens et leurs partis. C'est à cela que le parti radical de gauche va servir.

Etre radical

Etre visible, c'est d'abord savoir qui nous sommes. Prendre l'habitude de parler notre langage, et pas celui des autres ; de nous exprimer publiquement, lorsque l'occasion nous en est donnée, non pour exposer un point de vue personnel, mais pour dire quelles sont les vues communes des radicaux de gauche ; d'avoir tous les échanges souhaitables avec tous clubs de réflexion ou associations engagées, non pour se faire le relais de leurs propositions, mais pour y faire connaître les nôtres. C'est de celles-là, puisées aux sources du radicalisme, que l'on voudrait parler dans ce bulletin. Hors tout projet d'y imposer quoi que ce soit ; aucune des idées qui seront ici évoquées, et qui, dans leur détail, n'ont pas été débattues par nos instances — les principes qui les inspirent ne sont pas, eux, en débat — ne doit être comprise comme l'élément d'une quelconque " ligne du parti ", ou d'un programme qui serait servi clés en mains. Il ne s'agira que d'exemples, destinés à illustrer ce que pourraient être des projets radicaux.

On débutera par ce qui est essentiel à notre visibilité extérieure, et à notre propre cohérence, la conception radicale de l'économie.

L'économie

Les radicaux ne sont pas marxistes

Nous n'avons aucune leçon à recevoir de quiconque en ce qui concerne la perception des inégalités sociales et la priorité à accorder au devoir de solidarité mais la pensée radicale est étrangère à une vision de l'histoire conçue comme une lutte des classes opposant, à l'époque moderne, grand capital et prolétariat. Etre radical, et perçu comme tel, cela veut dire, en conséquence, éviter d'épouser une cause qui n'est pas la nôtre en utilisant le vocabulaire marxiste. La dénonciation des inégalités est notre affaire. La dénonciation du mode de production capitaliste peut l'être aussi, pour autant nous n'avons pas de l'histoire la vision de Karl Marx. Non dépourvue d'intérêt, quand il s'agissait de fournir une explication de la société européenne du XIXe siècle ; beaucoup moins pertinente pour la compréhension du monde d'aujourd'hui. Laissons à d'autres que nous les mots d'une doctrine dépassée, dont la traduction en actes a été condamnée par l'histoire. Nos propres idées sont infiniment plus durables. Si nous voulons être visibles, à gauche, sachons éviter la rhétorique de l'anticapitalisme primaire sans pour cela céder à des visions illusoires concernant les soi-disant bienfaits du capitalisme relouké!

Les radicaux ne sont pas socialistes

Les socialistes, en particulier en France, ont peine à oublier la part d'héritage qu'ils doivent, eux, au marxisme. On les a récemment entendus, peu crédibles, dans leur défense du marché européen quand il leur fallait, simultanément, dénoncer les méfaits du "capitalisme sauvage". Convertis, pour certains, à l'idée que l'économie publique n'est plus forcément la solution permettant d'assurer le meilleur ordre social, ils continuent trop souvent de confondre entreprise et patronat, service public et secteur public, quand ce n'est pas intérêt général et nationalisation. Privés de repères solides, ils sont tentés de se réfugier dans les gestes symboliques comme les nationalisations ou l'ajout de contrôle aux contrôles, en une forme de refus des échanges européen, mondiaux.

Parce qu'elle exprime la puissance créatrice de l'initiative individuelle, la libre entreprise ne justifie en rien d'être dénoncée par un radical. Dès lors qu'est assurée une juste répartition des produits qu'elle génère, elle est au contraire au centre de la vision radicale de l'économie. Lorsqu'il n'est pas déséquilibré, le contrat correspond à la conception radicale des échanges qu'entre eux, doivent rechercher les Hommes, et qui les fait libres et solidaires. Si le marché est une somme de contrats libres et équilibrés, conclus sous la surveillance d'autorités politiques commune veillant au devoir de solidarité, pour quelle raison voudrait-on qu'un radical dénonce par principe les "mécanismes des marchés "? Il s'agit d'en assurer, à tout le moins, la régulation dans l'intérêt de la Société, et donc de mettre en place des outils pour le faire du local au global. ; par la loi et le droit ; par la décision de l'autorité politique désignée par la communauté des citoyens. C'est ce qu'il faut réinventer à l'aube du 21ème siècle, le politique devant prendre le pas sur l'économique

Les radicaux sont à gauche

Beaucoup plus qu'on l'imagine. Car ils sont en mesure de trouver dans leurs principes les ressorts de politiques de solidarité dont les seules limites sont celles qu'impose, à un moment donné, la quantité des ressources à répartir entre les hommes. Les principes radicaux sont ceux de la République, et qui ne demandent qu'à se déployer. Egalité, Etat de droit, séparation des pouvoirs, laïcité, ceux-là, ici, nous intéressent.

Il n'est pas besoin d'être marxiste, ou socialiste, pour être profondément choqué par l'extravagant écart qui sépare la rémunération du smicard de celle du Président de Total, Vivendi ou Carrefour, ou par l'inéquivalence trop souvent constatée, dans la grande entreprise, entre stagnation salariale et augmentation des dividendes. Il n'est pas besoin de révolution nouvelle pour entreprendre de réduire d'aussi manifestes ruptures de l'égalité entre les hommes. La loi peut y suffire. Sans qu'évidemment puisse être sérieusement envisagée l'administration des rémunérations dans l'entreprise, les excès flagrants pourraient être empêchés ; la loi a su imposer le salaire minimum ; s'il le fallait, l'institution de plafonds permettrait d'interdire le scandale.

" Sans le radicalisme, ni la gauche, ni la France n'auraient leur vrai visage. " Michel Crépeau

L'économie

Une autre voie, plus nettement radicale, empruntant à la démarche de la raison, serait sans doute préférable, et qui consisterait à faire toute sa place au contrat dans l'affectation des profits de la grande entreprise. Réserve faite de la part affectée à l'investissement, ceux-ci sont répartis entre les partenaires qui concourent à faire l'entreprise, les actionnaires, et les salariés, sans oublier le rôle équitable qu'elles se doivent de jouer vis à vis de ceux qui lui permettent de vivre : les consommateurs, comme de s'installer : les collectivités locales. Œuvrer à l'institution progressive de clés de répartition des profits entre ces deux groupes, fondées sur des critères objectifs et rationnels, serait une démarche radicale. Adossée aux principes d'égalité et de solidarité, mise en œuvre au moyen du droit, de la loi et du contrat. Même si elle apparaît encore modeste, la démarche de Responsabilisation Sociale des Entreprises (RSE) impulsée par les entreprises elles mêmes et la Commission Européenne va dans le bon sens - Il faut la systématiser pour lui donner la crédibilité qui lui manque.

Dans le cas des entreprises de service public, un troisième groupe de partenaires doit être pris en compte. Rappelons en préalable, que pour les radicaux, le service public n'est pas l'entreprise publique. L'idée de service public, bien antérieure aux nationalisations, consiste à imposer certaines obligations, répondant à des préoccupations d'intérêt général, aux entreprises qui ont pour objet de rendre certains services, transports, distribution d'énergie, etc. Dans certains cas, la solution de l'entreprise publique peut s'avérer préférable : défaillance de l'initiative privée, absolue nécessité de contrôler une ressource rare et stratégique (l'eau, demain ?). Les radicaux n'excluent pas a priori toute nationalisation. Mais ils ne voient pas non plus d'obstacle à ce que les services publics, ou d'intérêt général, soient communément pris en charge par des entreprises privées, dès lors bien entendu qu'est assuré le respect de leurs obligations.

Le troisième groupe de partenaires, dans le cas des entreprises de service public, est constitué des usagers. Dont on n'est pas assuré, à considérer par exemple les rémunérations de certains personnels navigants d'une entreprise de transport aérien, qu'ils n'aient pas été perdus de vue, alors même que l'entreprise de service public était, aussi, une entreprise publique. Dans le cas de l'entreprise de service public, l'intérêt de l'usager doit être pris en compte, par la définition de tarifs plus avantageux, dans la clé objective et rationnelle de répartition des profits qui pourrait être, ici aussi, mise à l'étude. C'est un autre exemple de l'économie équitable, celle des radicaux.

L'exigence radicale de limitation des pouvoirs, condition de la liberté des citoyens, comme une vision plus conquérante de la laïcité, conçue – comme le propose Jean-François Hory - comme indépendance de la chose publique à l'égard, non seulement des puissances de la religion, mais aussi des autres puissances sociales, peuvent être, pour leur part, mises au service de l'endiguement, lorsqu'il s'avère nécessaire, d'influences contraires à l'intérêt général : pouvoir de l'argent, pouvoir des medias. Non, la liberté de réflexion et de choix des citoyens, le devoir public d'élévation culturelle et de développement de la raison, ne sont pas assurés lorsque la principale chaîne de télévision française est entre les mains d'une puissance économique privée, que ne peut guider la recherche de l'intérêt général. La laïcité comprise en son sens le plus traditionnel trouve-t-elle son compte à telle situation, quand une semaine durant est imposée à des millions de téléspectateurs la contemplation des circonstances de la disparition d'un pape et de l'avènement de son successeur ? L'espace médiatique est aujourd'hui un espace public, sans doute le principal. Il doit échapper à l'emprise d'un quelconque pouvoir étranger à celui dont décident les citoyens. La réponse radicale n'est pas nécessairement la nationalisation. Elle est d'abord exigence d'obligations de service public pour toutes les grandes chaînes publiques. Elle peut ensuite trouver la forme d'une exigence de composition du capital des sociétés de diffusion audiovisuelle garantissant qu'elles ne soient pas entre les seules mains d'une puissance particulière.

Les Radicaux invitent donc à un pari républicain : celui de donner primauté au Politique sur l'Economique. Manifeste Radical - le Radicalisme face au 21em siècle - 2001

Le social

es radicaux de gauche ont su, à l'occasion des grandes rencontres avec l'opinion (européennes de 94, présidentielle de 2002, en particulier), ou dans le cadre de leur activité plus courante, présenter des programmes économiques, sociaux et fiscaux à la fois innovants et distincts de ceux de leurs partenaires, à gauche. Des programmes dont la diffusion a cependant souffert de l'excès de confidentialité qui affecte trop souvent les propositions radicales, et qui tient tantôt au surplomb de personnalités qui attirent plus par ellesmêmes que par le message qu'elles délivrent (Tapie, 94), tantôt à la difficulté, pour l'extérieur, d'identifier distinctement l'image du radicalisme, trop souvent mêlée, on l'a dit, à l'ombre portée du grand voisin socialiste.

A l'heure où est clairement en discussion le modèle social français, l'occasion s'offre aux radicaux de faire plus clairement apparaître leurs conceptions du progrès et de la solidarité. Une conception originale, non seulement parce qu'elle l'est sur le fond, et qu'il est vital pour le PRG de faire voir cette différence, mais aussi parce que la gauche ne pourra l'emporter, dans les grandes échéances électorales prochaines, que si elle est en mesure de proposer un modèle alliant efficacité sociale et efficacité économique. Le message du PRG doit permette de faire entendre plus largement la voix de la gauche, condition indispensable à sa victoire. Sur le terrain du modèle social, comme de la fiscalité, nous ne devrons donc pas craindre d'être réalistes, innovants et, bien évidemment, radicaux.

Modèle social : s'arc-bouter, ou revisiter ?

Le modèle français existe-t-il encore ? Telle est la vraie question qu'il faut clairement poser ! La réponse importe car s'agit-il aujourd'hui de défendre ce qui n'est plus ou de vouer aux gémonies ce qui a été, en fait, soigneusement détricoté ? Car la droite très habile fausse le débat en tentant de nous faire croire que c'est à cause de notre modèle social qu'elle échoue économiquement !

C'est un comble, au moment où toutes les études convergent pour démontrer que depuis son retour au pouvoir :

- La fracture sociale s'approfondit, la France devenant un pays inégalitaire avec un chômage stagnant autour de 10 % (plus d'un million de personnes obligées de vivre du RMI...), avec des embauches à bas salaire de plus en plus nombreuses (6 % des salariés touchent moins de 60 % du salaire médian...)
- La fracture générationnelle, dont les crises répétitives des « banlieues » ne sont qu'un signe, devient criante (seulement 30 % des jeunes de 16 à 24 ans occupent un emploi...)
- La fracture territoriale est due à une décentralisation (celle de Raffarin) surtout destinée à cacher les misères de l'Etat...

L'abandon du dialogue social est devenu une réalité, les syndicats de salariés n'étant que peu consultés ou tardivement, leur rôle n'étant jamais valorisé.

Tout cela sur une toile de fond où s'ajoutent des suppressions d'emplois jeunes rétablis tardivement et mesquinement, une multiplication des modes d'embauches précaires, des coups de ciseaux donnés dans la ??? sur la régulation économique, des suppressions brutales de subventions aux associations rétablies en urgence mais sans garanties d'effets réels... Dans un climat alourdi par une réforme des retraites bâclée, une succession de réformes avortées du système de santé...

On est en fait passé du "modèle social français" au "modèle boursier français" maladroitement copié sur le modèle américain. Les profits des entreprises du CAC 40, soi-disant brimées par le "social" ont dépassé les 60 milliards d'euros en 2004..., la distribution de dividendes aux actionnaires représente, à elle seule, 40 % des résultats... Ne critiquons pas le dynamisme des entrepreneurs, mais ne jetons pas non plus le voile sur les fruits qu'ils en retirent...

- Dans la même période, les investisseurs étrangers détiennent 45 % du capital de ces entreprises estimant la France très attractive !
- Mais sortons des faux semblants, refusons de nous contenter des "Plans de Cohésion Sociale" ou de "Croissance Sociale" aux maigres moyens et résultats combinés avec un appauvrissement organisé de l'Etat par voie de privatisations mal ciblées et mal gérées, par les sommes insuffisantes attribuées à l'Agence de l'Innovation Industrielle...

Le social

" Le parti radical est par essence celui qui ne proclame jamais d'avance aucune vérité. "

Jean Zay - 1932

- Sortons de cette politique des faux pas qui ne s'inscrit même pas dans un soutien à ce que pourrait être une politique européenne!
- Sortons de ce que certains économistes ont appelé "La Logique du Boucher" (licenciements massifs, réduction de la protection sociale…) pour aller vers une logique de l'efficacité économique dopée par le social! Beaucoup d'entrepreneurs non seulement y sont prêts mais agissent en ce sens!
- Ouvrons nos yeux sur les expériences européennes et internationales. Interrogeons nous sur les raisons du succès de la nouvelle économie sociale de marché des pays de l'Europe du Nord, sur aussi les conséquences désastreuses du découplage économique/social en Allemagne, sur les résultats contradictoires mais stimulants de la 3ème voie travailliste... Répondons d'ailleurs au défi européen qui nous est lancé par le Premier Ministre britannique!
- Mais, par dessus tout, en Radicaux, inventons avec les mouvements sociaux, syndicaux, avec les "patrons" (du privé comme de l'Economie sociale ou du secteur public) ce que pourrait être demain une "croissance sociétale" répondant aux critères du Programme des Nations Unies pour le Développement; ce que devront être les outils de la régulation de la décentralisation comme de la mondialisation et, bien sûr, de l'européanisation ; inventons aussi ce que devrait être demain la libre entreprise équitable et son indispensable corollaire : la protection sociale liée à la personne et non à l'emploi afin d'assurer aux entreprises capacité d'initiatives et de prise de risques et aux salariés, aux entrepreneurs mêmes, la sécurité nécessaire à la créativité, à la mobilité. Les Radicaux, fidèles à leurs valeurs, proposent donc de concilier les activités créatrices de richesses, particulièrement les entreprises, avec un partage plus juste de celles-ci. Cela nécessite de vraies discussions approfondies et peaufinées, entre les acteurs politiques, sociaux, économiques, des réformes tournées vers le progrès humain et non vers la rentabilité réservée à quelques uns et de toutes les façons éphémère. C'est dans cet esprit également qu'ils proposent à la fois de réfléchir à une mutualisation intergénérationnelle des richesses partageables, à une nouvelle façon plus universelle et plus maîtrisée de rendre l'accès aux biens et services essentiels dont font partie la santé, l'habitat... Mais oui, nous pourrons alors parler de modèle durable et surtout de modèle rassembleur des citoyennes et citoyens quels que soient leurs origines, leurs activités, leurs ambitions et leurs rêves.

Le fiscal

LA JUSTICE FISCALE

Les radicaux ont œuvré pour plus de justice fiscale. Lorsque Clemenceau forme son premier gouvernement en 1906, il inscrit, dans sa déclaration ministérielle, la " réforme de l'impôt sur le revenu et au besoin sur le capital ".

Joseph Caillaux sera le grand inspirateur des réformes fiscales du début du siècle.

Il donne, en 1914, sa vision de la justice fiscale :

"On parle de vexations, d'inquisitions; on affecte de croire que le secret des fortunes sera violé, que sais-je encore? Ai-je besoin de dire que, dans tous les projets que j'ai déposés, dans tous ceux que je soutiendrai, n'entre aucune pensée d'agression contre une catégorie quelconque de citoyens? Ce que je veux, mais ce que je veux fortement, c'est procurer au Trésor les sommes indispensables en faisant œuvre de justice, en agençant les taxes de telle façon que celui qui est en bas de l'échelle ne soit pas augmenté, que les modestes fortunes soient modérément taxées, que soit demandé aux seules classes riches un supplément d'efforts appréciable mais toujours mesuré (...)

Je ne puis pas croire qu'il pèse dans ce pays une sorte de fatalité mauvaise sur les classes qui parviennent successivement à la richesse, c'est-à-dire à la puissance économique et souvent à la puissance sociale ; je ne puis pas, je ne veux pas croire qu'elles ne songent qu'à couler des privilèges nouveaux dans le moule des privilèges anciens et à résister obstinément pour les sauvegarder sans apercevoir, à la lumière des leçons de l'histoire, que les résistances égoïstes et aveugles sont aussi les plus imprudentes. Je voudrais plutôt qu'elles entendissent la nécessité de réaliser au plus tôt des réformes fiscales qui sont inévitables et dont l'ajournement pèse sur l'activité du pays. Je voudrais les persuader que la refonte de nos impôts directs est une condition préalable de notre développement économique et j'aurais l'ambition, une fois l'œuvre de fiscalité terminée, d'assurer par une rénovation de nos méthodes administratives et financières le domaine de l'outillage national. Je voudrais surtout que chacun comprît qu'on ne peut s'épargner les douleurs nécessaires au progrès.

Fiscalité : des solutions radicales

Sur la fiscalité, et s'agissant toujours de "construire l'image du parti ", il est à l'évidence plus fructueux d'aller porter à l'extérieur les propositions du PRG, que d'y importer les mythes ou idées d'associations extérieures, aussi généreuses que soient leurs ambitions. Ainsi de la "taxe Tobin ", dont ATTAC a fait son cheval de bataille. A son origine, la taxe Tobin est un dispositif technique visant à donner une certaine viscosité aux placements financiers, en vue d'éviter les effets déstabilisateurs de mouvements trop erratiques. Elle a été transformée en un symbole de la lutte anticapitaliste, le produit du prélèvement qui serait alors, dans le rêve de ses promoteurs, effectué sur les transactions financières étant affecté à l'aide aux pays en développement.

A cette forme nouvelle de charité organisée en faveur des plus démunis, les radicaux devraient préférer des solutions fondées sur des considérations de justice et de rationalité. Il en existe. Ainsi de la "taxation unitaire ", qui peut être exposée très simplement : Aujourd'hui, les entreprises multinationales déploient leur activité à l'échelle du monde. Leur bénéfice global annuel est imposé par les quelque 200 Etats qui structurent la planète. Chacun impose pour la part qui, en principe, lui revient. Calculée comment ? Précisément, de manière fort inégale, selon que l'on est, ou non, un Etat en mesure de contrôler, et d'imposer ses vues taxatrices, à un groupe international. La mécanique, on n'entrera pas dans le détail, repose sur la fixation et le contrôle des prix de transfert intra-groupe (le commerce intragroupe représente deux tiers du commerce mondial). Au bout du compte, les Etats-Unis, le Japon, les pays industrialisés d'Europe, s'approprient les droits de taxation les plus importants sur le bénéfice mondial des groupes, et prennent leur confortable part. Les pays en développement ne récupèrent rien, ou presque.

La "taxation unitaire "est une solution permettant tout simplement à chaque pays de recevoir la part de bénéfice taxable qui lui revient réellement. Compte tenu de critères objectifs : valeur des actifs du groupe dans un pays (que l'on pense au gisement minier de tel pays en développement), chiffre d'affaires réalisé dans ce pays, salaires versés ou nombre de salariés employés dans le même pays. Le tout précisé dans le cadre d'une formule pré-établie. Plus d'inégalité selon que l'on a des administrations fiscales performantes, ou moins. Plus d'évasion fiscale concevable vers les paradis fiscaux. Plus besoin de faire appel à l'aide, jamais désintéressée, des plus nantis. Chacun reçoit sa juste part. Utopique ? Ce système est déjà à l'œuvre pour les besoins de taxation des Etats fédérés dans plusieurs pays au monde. La Commission européenne en fait actuellement l'expérimentation pilote en vue de le proposer pour l'imposition des bénéfices des sociétés en Europe.

Aucun parti politique n'en a fait la proposition. Sauf le PRG (programme Taubira 2002).

Les propositions radicales pour la fiscalité intérieure, nullement étrangères à l'œuvre de précurseur de Joseph Caillaux, réclament à peine actualisation. La crise de notre système d'imposition des revenus, mi-progressif (IR), mi-proportionnel (CSG, cotisations sociales, taxation des plus-values), desservi par des taux apparents très élevés et l'absence de retenue à la source, justifie plus que jamais la proposition, déjà faite à plusieurs reprises, de création d'un grand impôt personnel et progressif, substitué à l'IR, la CSG, les cotisations sociales et l'ISF. Nous y reviendrons.

Un dernier mot: l'harmonisation

a campagne référendaire a été l'occasion, pour certains, de mettre en avant la nécessité d'une harmonisation sociale et fiscale à l'échelle de l'Europe. Souvent, sans les précautions nécessaires.

Entendue au sens d'une mise à niveau égal des mécanismes publics de protection contre les risques sociaux, l'harmonisation sociale à l'échelle européenne est évidemment impossible. Tout simplement parce que chacun des pays qui composent l'Union a sa propre culture, issue de son histoire, et qu'il ne peut être envisagé, sauf improbable révolution, de bouleverser des éléments structurels aussi forts qu'un mode de protection sociale. Le Royaume-Uni ne va pas se convertir à une culture de la couverture publique des risques sociaux. La France ne va pas faire la fortune de ses assureurs privés en abandonnant son système de retraite par répartition. La différence des modèles, qui n'est pas nouvelle, et la différence des niveaux de prélèvements obligatoires en résultant, n'a d'ailleurs jamais provoqué, que l'on sache, de délocalisation significative des entreprises ou des emplois de la France vers l'Angleterre. Le plaidoyer pour l'harmonisation sociale est d'ailleurs curieux, lorsqu'il émane de personnes attachées au "modèle social "français, car le meilleur moyen de le mettre en cause est assurément de préconiser la fameuse harmonisation, qui ne peut se concevoir hors d'une marche vers une sorte d'état moyen. Harmonisation sociale en Europe ne peut manquer de signifier, pour la France, abaissement du niveau de la protection publique contre les risques sociaux. L'harmonisation fiscale complète, en Europe, est également impossible, tant sont différents les besoins de financement public, d'un Etat à l'autre, variables selon le rôle assigné à la collectivité publique, comme les modes d'organisation de l'imposition des revenus, ou les modes de financement de la protection sociale. Elle est plus pertinemment ciblée sur le terrain de l'imposition des bénéfices des sociétés, qui seraient tentées par les délocalisations vers des cieux fiscalement plus cléments. Mais, outre l'importance très relative du facteur fiscal dans le choix du lieu de réalisation des investissements productifs, il faut prendre garde aux apparences. Les sociétés françaises seraient desservies par un taux d'IS de 33 %, alors que d'autres pays affichent des taux sensiblement inférieurs? Mais le taux n'est que faux-semblant, quand sont négligées les règles d'assiette. Un bon indice du poids réel de l'imposition supportée par les entreprises est la part de ce prélèvement, mesurée en pourcentage du PIB. Cette part est l'une des plus faibles d'Europe, pour ce qui concerne les sociétés françaises. Gare à l'harmonisation. Celle-ci, en tout état de cause, se fera, lorsqu'elle est nécessaire. A son rythme. Sans tapage. Avec ou sans unanimité. Elle est en bonne voie sur le terrain des règles d'assiette de l'imposition des bénéfices des entreprises travaillant à l'échelle de l'Union. Quant à la suppression des régimes de "paradis fiscaux", la Commission et la Cour de Justice n'ont cure, pour l'obtenir, d'une règle d'unanimité, ou de majorité. Une seule voix suffit : la leur. Les principes du droit communautaire, tel qu'il est – 3° partie du défunt Traité - ont tout de même ceci de positif qu'ils permettent, d'ores et déjà, la condamnation des refuges fiscaux pour opérations off-shore, par exemple, de Gibraltar. Ce fut chose faite en ce début d'année 2005.